

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES **ESPACES** **NATURELS SENSIBLES** ISÉROIS

ENS du Penil à Claix - © P. Jayet



ÉDITOS

La vie des écosystèmes naturels, la biodiversité sont essentielles à notre devenir et notre avenir. C'est pourquoi depuis 2015, le Département s'est fortement investi dans la préservation et l'éducation aux enjeux environnementaux au travers du réseau des Espaces naturels sensibles (ENS) de l'Isère.

Dès 2016, nous avons créé, au sein du Département, 16 emplois dédiés à la gestion des ENS afin de les préserver et les valoriser au mieux. En parallèle, nous avons étendu le réseau des ENS, en labellisant une vingtaine de sites naturels supplémentaires entre 2015 et 2021. Au total, le Département s'occupe directement de 19 sites départementaux et il aide les collectivités iséroises à gérer 126 sites locaux, au travers d'aides financières et de la mise à disposition de l'expertise de ses agents. Les résultats sont là : sur l'ENS de l'étang de Lemps, par exemple,

Pollution, changement de l'usage des terres, dérèglement climatique ou encore espèces exotiques envahissantes... les causes de la diminution de la biodiversité sont bien identifiées et les raisons de préserver la faune et la flore sont nombreuses. Pour ces raisons, en mars 2022, le Département s'est doté d'une stratégie Biodiversité afin d'agir sur chacune de ces causes dans une approche pragmatique, incitative, concertée et partenariale. Les ENS sont au cœur de cette stratégie.

Abrillant 383 espèces animales et végétales menacées de disparition et 494 espèces appelant une surveillance particulière, ces espaces contribuent à la préservation de la richesse naturelle exceptionnelle de l'Isère, qui se traduit par des paysages, des milieux, des habitats, une flore et une faune d'une grande diversité.

Les ENS sont aussi des espaces de cohabitation intelligente entre de nombreux usages. Ils abritent des activités agricoles extensives et traditionnelles, telles le pâturage et le fauchage, qui participent à la préservation de l'environnement. Ils servent à la production durable de bois pour construire des bâtiments bas carbone. Ils accueillent des Isérois de tous âges et de tous horizons sociaux (élèves, familles, personnes en situation de

les effectifs de tortue cistude, classée « en danger », ont augmenté de 189 % par rapport à il y a 20 ans.

Afin de faire connaître et aimer ces espaces naturels remarquables à tous les Isérois, à commencer par les plus jeunes, entre 2015 et 2022, le Département a aussi doublé le budget du programme « à la découverte des ENS ». L'objectif est de permettre à chaque élève de se rendre sur un espace naturel labellisé au moins une fois dans sa scolarité. Près de 30 000 élèves sont concernés chaque année.

Fort de ces résultats positifs, en 2022, le Département a décidé d'évaluer l'état de la biodiversité en Isère, les besoins des collectivités et l'utilité des différentes actions menées pour continuer à la préserver. Tout cela dans un objectif : moderniser notre politique de préservation des ENS afin de maximiser son efficacité et son impact. Le nouveau schéma départemental des ENS est l'aboutissement de ce travail.

Jean-Pierre BARBIER,
Président du Département de l'Isère

handicap ou de précarité, personnes âgées...), qui, grâce aux animateurs employés par le Département, découvrent leur richesse et apprennent à la préserver.

Avec le nouveau schéma départemental des ENS, le Département confirme cette double vocation du réseau des ENS : la préservation de la biodiversité et la sensibilisation des Isérois à cet enjeu. Pour agir encore plus efficacement dans ces deux domaines, le schéma définit de nouvelles orientations. Il vise, par exemple, à accroître la maîtrise, par le Département et les collectivités, du foncier situé dans le périmètre des ENS afin que nous ayons pleinement les moyens d'agir. Il propose aussi d'adapter les actions mises en place sur les sites en fonction de l'intérêt d'y encourager ou non la venue du public, ou encore, de veiller à ce que le réseau des ENS soit le plus représentatif possible de la diversité des espaces naturels qui nécessitent d'être préservés en Isère.

Voilà quelques-unes des nouvelles orientations que se fixe le Département et que vous pourrez découvrir dans ce document. Les valeurs qui guident notre action, elles, restent les mêmes : la rigueur scientifique, le pragmatisme et la concertation, au service de tous les Isérois.

Céline DOLGOPYATOFF BURLET,
Vice-présidente en charge de l'environnement et de la biodiversité

SOMMAIRE

1. LE PATRIMOINE NATUREL ISEROIS, UNE RICHESSE EXCEPTIONNELLE A PRÉSERVER	6
2. LE RESEAU ENS DE L'ISÈRE AUJOURD'HUI, LE BILAN DE PLUS DE 40 ANS DE SOUTIEN À LA BIODIVERSITÉ	13
3. LES ENJEUX DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ISÉROIS	19
4. LES NOUVELLES TYPOLOGIES D'ENS DES NOUVELLES VOCATIONS D'INTERVENTION POUR LES ENS	23
5. GOVERNANCE	26
ANNEXES	28



1.

LE PATRIMOINE NATUREL ISÉROIS, UNE RICHESSE EXCEPTIONNELLE À PRÉSERVER

1.1. Un territoire caractérisé par une exceptionnelle richesse et diversité de milieux naturels

Le Département de l'Isère, du fait de la diversité de ses territoires (montagnes, plaines alluviales, plateaux et collines), bénéficie d'un large éventail d'habitats naturels et, par conséquent, d'une grande richesse faunistique et floristique. Ainsi, il s'agit d'un territoire très représentatif de la biodiversité métropolitaine (hors milieux marins) : plaines, montagnes, forêts, vallées, cours d'eau, étangs et zones humides.

19% de l'Isère est identifié comme suffisamment riche en biodiversité pour faire l'objet d'un zonage en ZNIEFF de type 1, pour une moyenne de 11% du territoire national.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 sont des espaces correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Une ZNIEFF de type 1 est un espace abritant au moins une espèce ou un habitat dits «déterminants». L'inventaire ZNIEFF constitue ainsi aujourd'hui l'outil de connaissance privilégié et partagé au niveau national sur la valeur écologique des territoires. Ce sont des zones dont la valeur du patrimoine naturel est supérieure à la moyenne.

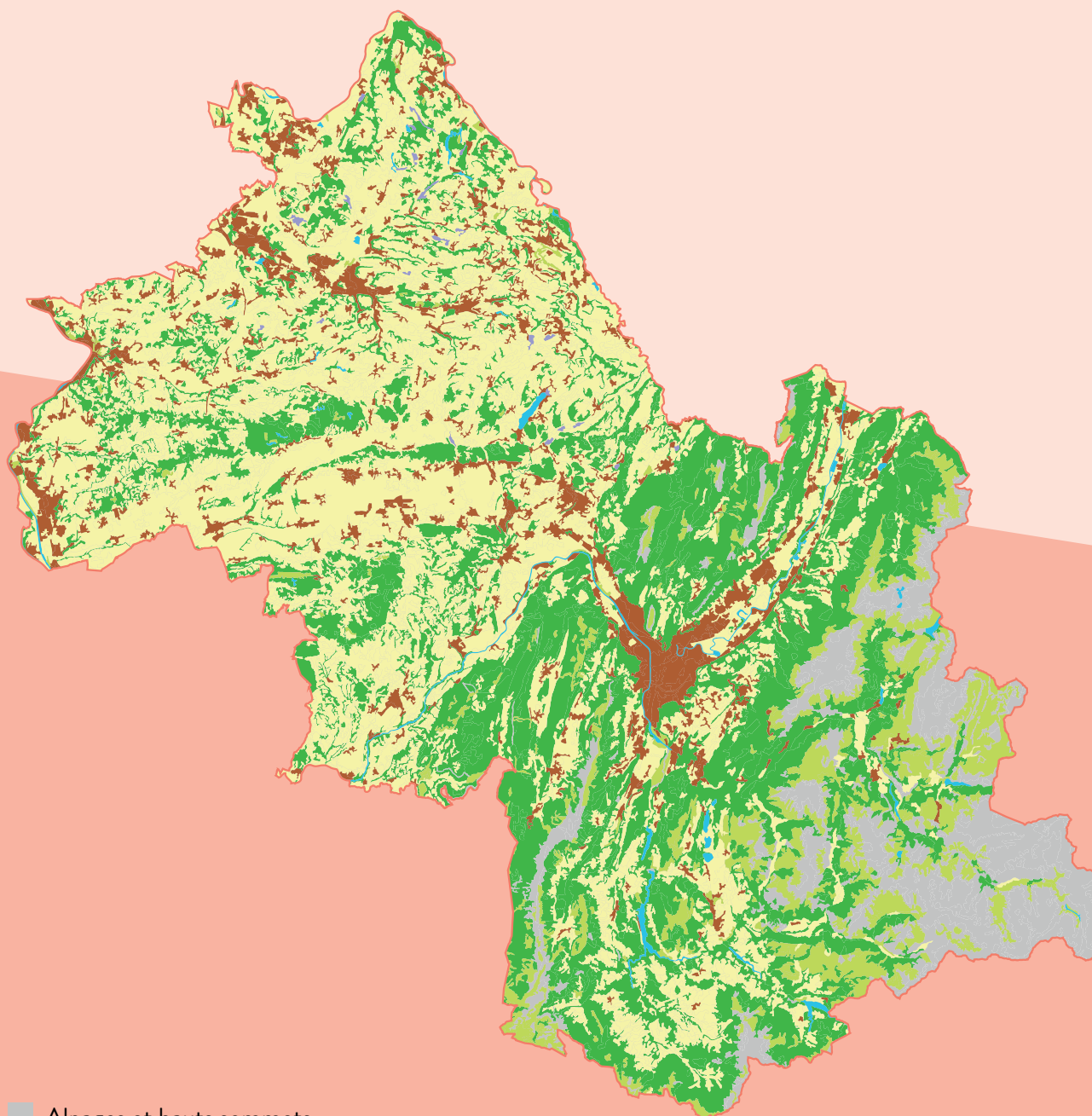
Globalement, deux entités se distinguent, au nord et au sud, par leurs contrastes sur différentes caractéristiques interdépendantes, comme l'occupation du sol, la géologie, les paysages et ou encore le climat.

Le nord du Département se caractérise par une prédominance des terres agricoles et des zones artificialisées, favorisées par un relief de plaines, vallées et collines de basses et moyennes altitudes. Le centre et le sud du département sont de leur côté marqués par la présence de forêts et de milieux semi-naturels, favorisés par un relief plus marqué de montagnes, ainsi qu'une concentration de zones artificialisées autour de l'agglomération grenobloise et dans les vallées.

Ces différentes caractéristiques ont permis de définir plus finement 15 districts naturels en Isère selon des critères géographique, biologique et physique : Bas Dauphiné, Basse Vallée de l'Isère, Belledonne, Chartreuse, Grandes Rousses, Grésivaudan, Ile Crémieu, Matheysine, Mont du Chat, Oisans, Plaine de la Bièvre, Plateau de Chambaran, Trièves, Vallée du Rhône, et Vercors.

OCCUPATION DU SOL

Sources de données : *Corine Land Cover*



- Alpages et hauts sommets
- Forêts
- Milieus à végétation arbustive et/ou herbacée
- Surfaces en eau
- Territoires agricoles
- Territoires artificialisés
- Zones humides

LES CHIFFRES CLÉS

Quelques chiffres illustrent cette diversité exceptionnelle de l'Isère à l'échelle de la France métropolitaine.



19%
du département
est classé en **ZNIEFF** de type 1
(contre 11% pour la moyenne nationale)



32%
des espèces végétales
de métropole sont présentes
en Isère, soit 3 051 en Isère
sur 9 619 en France
métropolitaine (*BiodivAURA*)



65%
des espèces de
mammifères terrestres
de métropole se retrouvent
en Isère, soit 89 en Isère pour
137 en France métropolitaine
(*BiodivAURA*)



713
habitats naturels et
semi-naturels recensés
en Isère, sur 938 recensés dans
les Alpes du Nord (*CBNA*)

30%
des habitats naturels
isérois sont menacés
de disparition (*CBNA*)



49%
des espèces d'oiseaux
de métropole sont observés
en Isère, soit 327 en Isère sur
673 en France métropolitaine
(*BiodivAURA*)

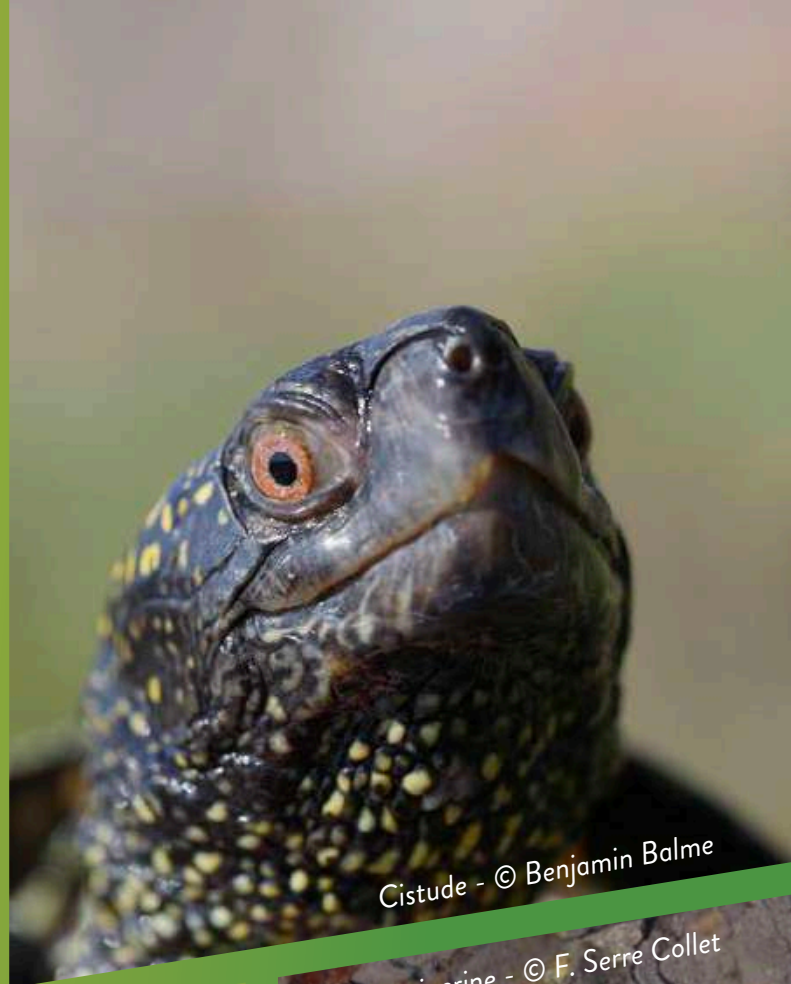
L'Isère abrite certains milieux et espèces emblématiques, qui contribuent au patrimoine naturel, culturel et paysager du département.

- On peut par exemple citer les zones humides, milieux en forte régression à l'échelle nationale et internationale¹, parmi lesquels les marais, tourbières et roselières et les forêts alluviales sont particulièrement menacés.
- Des espèces, comme la Cistude d'Europe, le Sonneur à ventre jaune, la Chevêchette d'Europe, le Tétràs, ou encore la Couleuvre vipérine, peuvent se rencontrer dans le département. Elles sont également confrontées à l'érosion de la biodiversité, comme l'illustre le statut « en danger d'extinction » à l'échelle du département de la Cistude d'Europe.

¹ Plus de la moitié des zones humides ont disparu en France au cours du 20^e siècle, et entre 1970 et 2015, environ 35% des zones humides de la planète ont disparu.



Chevêchette - © S DeDanieli

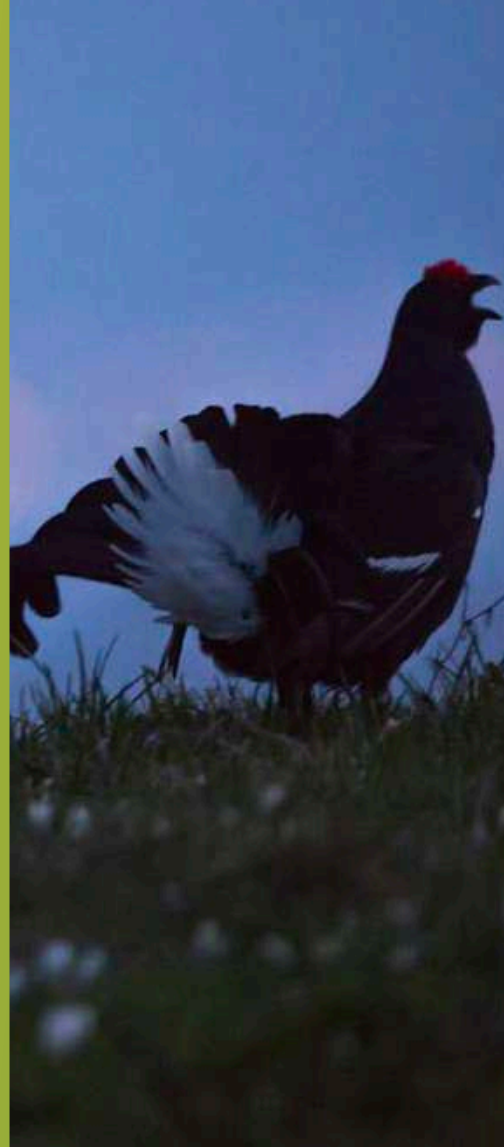


Cistude - © Benjamin Balme

Sonneur ventre jaune - © J.Carlin



Tetras Lyre - © S De Danieli



Couleuvre viperine - © F. Serre Collet



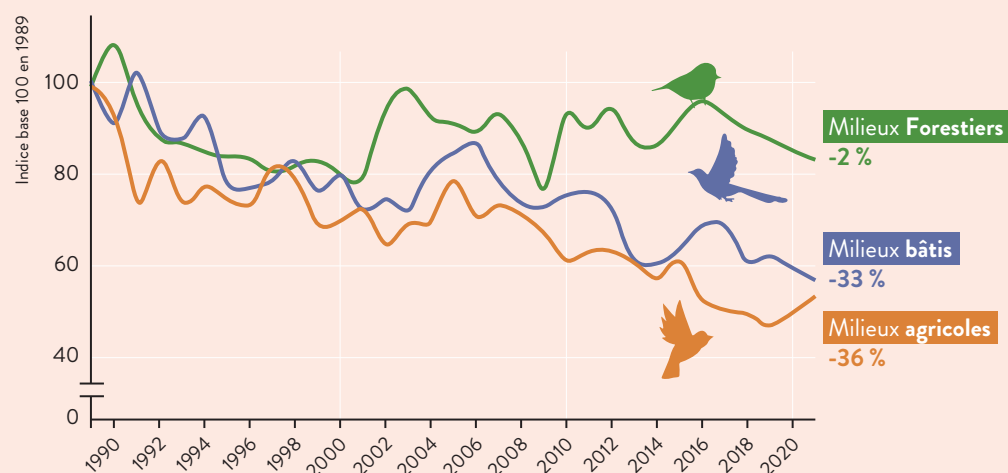
1.2. Un territoire à protéger face à l'érosion de la biodiversité

L'étendue et l'accélération de l'érosion de la biodiversité constituent un phénomène d'envergure planétaire, les chiffres nationaux n'échappent pas à cette tendance. La France (Outre-mer compris) **fait partie des dix pays qui hébergent le plus grand nombre d'espèces menacées.**

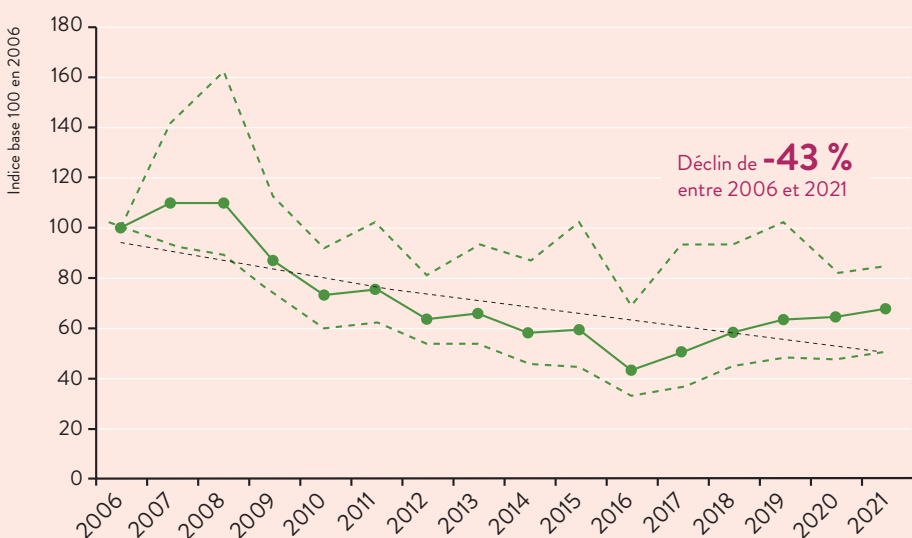
L'évolution de certaines espèces est un témoignage de cette situation : par exemple, 24 % des effectifs d'oiseaux communs ont disparu de métropole entre 1989 et 2021 (*Observatoire national de la biodiversité*). Les chauves-souris, présentent une baisse de 43 % de leur population entre 2006 et 2021, bien que les effectifs tendent à la hausse depuis 2016 (*Observatoire national de la biodiversité*).

Ce constat est valable également à l'échelle régionale. Ainsi, 2001 espèces sur 32 466 recensées en AuRA (BiodivAURA) sont qualifiées de menacées selon les listes rouges régionales en 2024.

ÉVOLUTION DE L'ABONDANCE DES POPULATIONS D'OISEAUX COMMUNS SPÉCIALISTES EN MÉTROPOLE ENTRE 1989 ET 2021



ÉVOLUTION DE L'ABONDANCE DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS MÉTROPOLITAINES



Sources de données et détail de la méthode :

<https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-des-populations-de-chauves-souris>

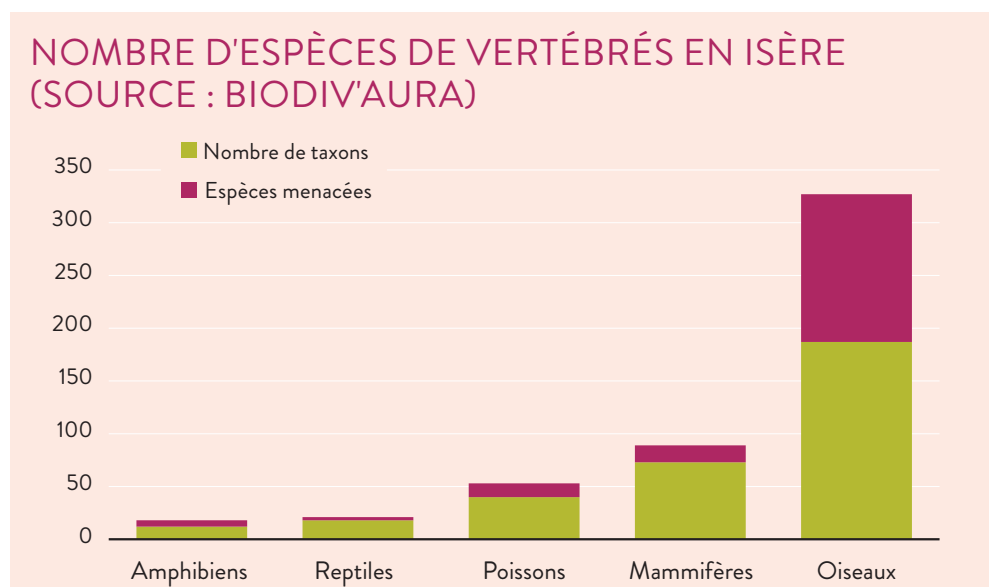
Note : prise en compte de 11 espèces ou groupes d'espèces: groupe des Myotis (*M. daubentonii*, *M. nattereri*, *M. myotis*, *M. brandtii*, *M. mystacinus*, *M. emarginatus*, *M. alcaethoe*, *M. bechsteinii* et *M. punicus*), groupe des Plecotus (*P. austriacus*, *P. auritus*) et les espèces *Barbastella barbastellus*, *Pipistrellus Nathusii*, *Hipsugo savii*, *Pipistrellus kuhlii*, *Pipistrellus pipistrellus*, *Pipistrellus pygmaeus*, *Eptesicus serotinus*, *Nyctalus leisleri* et *Nyctalus noctula*.

Origine des données : Programme Vigie-chiro de Vigie Nature. Traitements : Vigie Nature, CESCO - Patrinat, 2022.

L'outil de diagnostic « liste rouge régionale » permet d'évaluer le niveau de menace d'extinction des espèces à l'échelle d'une région. Ce diagnostic est fondé sur des critères scientifiques (évolution de la taille de la population, répartition géographique, nombre d'individus matures...) et établi selon une méthodologie définie par l'Union internationale de la conservation de la nature (UCIN).

À l'échelle du département, ces tendances sur la vulnérabilité des milieux et espèces se confirment.

- Parmi les 3 600 espèces végétales recensées en Isère, le CBNA a montré que **275 étaient menacées de disparition** (avec une forte concentration du nombre d'espèces menacées au nord de l'Isère!), **et 120 espèces** « à surveiller » (11% au total).
- Parmi les vertébrés, 35% des espèces identifiées en Isère sont menacées de disparition. Ce chiffre s'élève à 43% pour les oiseaux (*Biodiv'Aura*).



Si ces habitats et espèces patrimoniaux sont aujourd'hui en régression, voire menacés de disparition, c'est qu'ils sont soumis à de fortes pressions, principalement d'origine anthropique :

- **Le changement d'usage du sol :**
 - **Le taux d'artificialisation** des sols en Isère en 2018 atteint 10,24% contre 8,96% à l'échelle de la France métropolitaine² ;
 - **L'assèchement de zones humides ;**
- **L'exploitation directe de certains organismes ou ressources naturelles :** prélèvements d'eau excessifs, surpâturage, homogénéisation des forêts, avec cependant de fortes disparités au sein de l'Isère ;
- **Le changement climatique,** avec notamment des périodes de sécheresses estivales plus longues et plus fréquentes, et donc une pression sur la ressource en eau qui s'intensifie ;
- **La pollution** résultant d'activités industrielles et agricoles ;
- L'introduction et la prolifération des **espèces exotiques envahissantes (EEE)**³ : l'Isère est un des départements métropolitains où l'on en retrouve le plus (en nombre d'espèces, et non en abondance).

1. Une cartographie de ces espèces floristiques menacées a été réalisée par le CBNA : <https://www.nature-isere.fr/tout-connaître-sur/lisere-en-cartes/zoom-sur-les-plantes-menacees-en-isere>

2. https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Dos2103/Dossiers%202021-3_TERUTI.pdf

3. <https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-du-nombre-moyen-despeces-exotiques-envahissantes-par-departement>



2.

LE RÉSEAU ENS DE L'ISÈRE AUJOURD'HUI, LE BILAN DE PLUS DE 40 ANS DE SOUTIEN À LA BIODIVERSITÉ

L'Isère a une responsabilité particulière et un rôle majeur à jouer pour protéger ces espèces et ces milieux, les sauvegarder et quand cela est nécessaire, les restaurer. Les enjeux de conservation des habitats les plus remarquables relèvent parfois d'une responsabilité nationale voire internationale.

2.1. Les Espaces naturels sensibles (ENS), un outil complémentaire aux autres dispositifs de protection de l'environnement

L'outil ENS s'inscrit dans un ensemble de dispositifs de protection environnementale. Leurs modalités différentes – réglementation, gestion, moyens humains et financiers – et permettent ainsi d'adapter les outils de protection mobilisés aux contextes locaux. Une Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) est définie et mise en œuvre par l'État afin de fixer des grandes orientations et des objectifs pour la France. Elle fixe notamment, un objectif de couverture **10% du territoire nationale en aire de protection forte d'ici 2030**. Au niveau des

territoires, c'est la Région qui assure le rôle de chef de file biodiversité et qui est donc chargée avec l'État de la coordination des acteurs pour un déploiement pertinent et cohérent de ces différents dispositifs.

Le Département de l'Isère, à travers sa politique ENS, contribue à l'atteinte de ces objectifs. Certains ENS ont ainsi vocation à répondre aux critères de définition des aires de protection forte (décret du 12 avril 2022).

Le Département de l'Isère s'est doté depuis 2003 d'une politique en faveur des Espaces naturels sensibles. Cette volonté de préserver et valoriser le patrimoine naturel exceptionnel du territoire a été réaffirmé en mars 2022 à travers la stratégie Biodiversité du Département, au cœur de laquelle sont les sites labellisés Espaces naturels sensibles.

LE CADRE D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE ENS

La compétence ENS est définie dans le Code de l'urbanisme (Art L113 et suivants). Ainsi, la loi donne aux Départements la compétence pour *“ élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ”*.

Pour exercer cette compétence, les Départements peuvent s'appuyer sur 2 outils principaux :

- > Un outil financier, la taxe d'aménagement, issue d'un fonds de compensation départemental à la construction. Ainsi, pour chaque permis de construire délivré, le Département prélève une taxe d'aménagement affectée notamment à la politique Espaces naturels sensibles. Celle-ci peut contribuer directement au financement des sites ENS (acquisition, gestion, aménagements...).
- > Un outil foncier, le droit de préemption, qui confère aux Départements (ou aux collectivités par substitution) une priorité d'achat de foncier lors d'une vente, sous conditions d'avoir mis en place des zones de préemption.

L'Isère a ainsi été parmi les Départements pionniers en France dans le développement d'une politique départementale active de protection de la nature par l'acquisition de milieux menacés.

2.2. Les fondamentaux des ENS en Isère

Le cadre réglementaire laisse une certaine souplesse à chaque Département pour mettre en œuvre sa compétence au titre des ENS, même si une approche commune a été proposée par l'Assemblée des Départements de France en 2006, à travers la Charte nationale des ENS de 2006.

Ainsi, en Isère, un Espace naturel sensible est défini comme « un site remarquable sur le plan écologique et paysager, fragile et/ou menacé et devant de ce fait être préservé. Il fait l'objet de mesures de conservation et constitue un lieu exemplaire de découverte des richesses naturelles et des paysages du département. C'est également un lieu de valorisation des activités humaines : agriculture, forêt, tourisme, culture... qui ont façonné et façonnent encore les paysages ».

L'Isère comporte des sites labellisés ENS départementaux (maîtrise foncière du Département) et locaux (foncier acquis pas des Communes, Intercommunalités ou le Conservatoire des espaces naturels isérois (CEN)).

Le label ENS est délivré par le Département à travers une convention de labellisation, suite à la sollicitation des communes intéressées. Cette convention engage les maîtres d'ouvrage à la gestion du site labellisé, en régie ou à travers des prestations de gestion. Le Département peut accompagner techniquement les gestionnaires des ENS et les aider financièrement, dans le cadre du règlement d'intervention sur le Réseau des espaces protégés isérois (REPI).

Chaque site ENS est délimité par une **zone d'intervention** et une **zone d'observation**.

- La zone d'intervention est le secteur présentant les enjeux écologiques d'importance sur laquelle le Département ou la collectivité responsable tend à être propriétaire des terrains en vue de mettre en œuvre les actions de préservation et de valorisation. 50 % environ de la surface de la zone d'intervention ou des parcelles écologiques à enjeux doit être maîtrisée foncièrement pour mettre en place un plan de gestion.

- La zone d'observation est une zone de veille écologique pouvant faire l'objet de partenariats avec les agriculteurs et d'acquisitions par la collectivité responsable au gré des opportunités.

La gestion d'un ENS repose notamment sur :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un **plan de gestion** ou d'une **notice de gestion** qui dresse l'état des lieux du site (patrimoine naturel, culturel, usages, ...), identifie les objectifs de préservation et valorisation, décrit les actions à suivre et évalue les mesures de gestion. Ce plan de gestion est obligatoire dès 50 % environ de maîtrise foncière du site ;
- La mise en place d'un **Comité de site** réunissant l'ensemble des acteurs concernés, destiné à accompagner et à concevoir le plan de gestion et à suivre sa mise en œuvre ;
- L'approbation d'un **règlement intérieur** traduit dans un arrêté municipal ou du Département, et qui définit les règles pour l'utilisation du site sur les parcelles dont le foncier est maîtrisé (usages, ouverture au public...). Ce document sert de base à la surveillance des sites et aux contrôles de la réglementation ;
- L'identification d'un **gestionnaire**, chargé de la mise en œuvre du plan de gestion et du respect du règlement intérieur et s'appuyant sur des compétences en gestion patrimoniale des espaces naturels.

En conclusion, il s'agit de **sites remarquables sur le plan écologique** et paysager à préserver de manière pérenne grâce notamment à la protection foncière.

LES CHIFFRES CLÉS DU RÉSEAU DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE L'ISÈRE

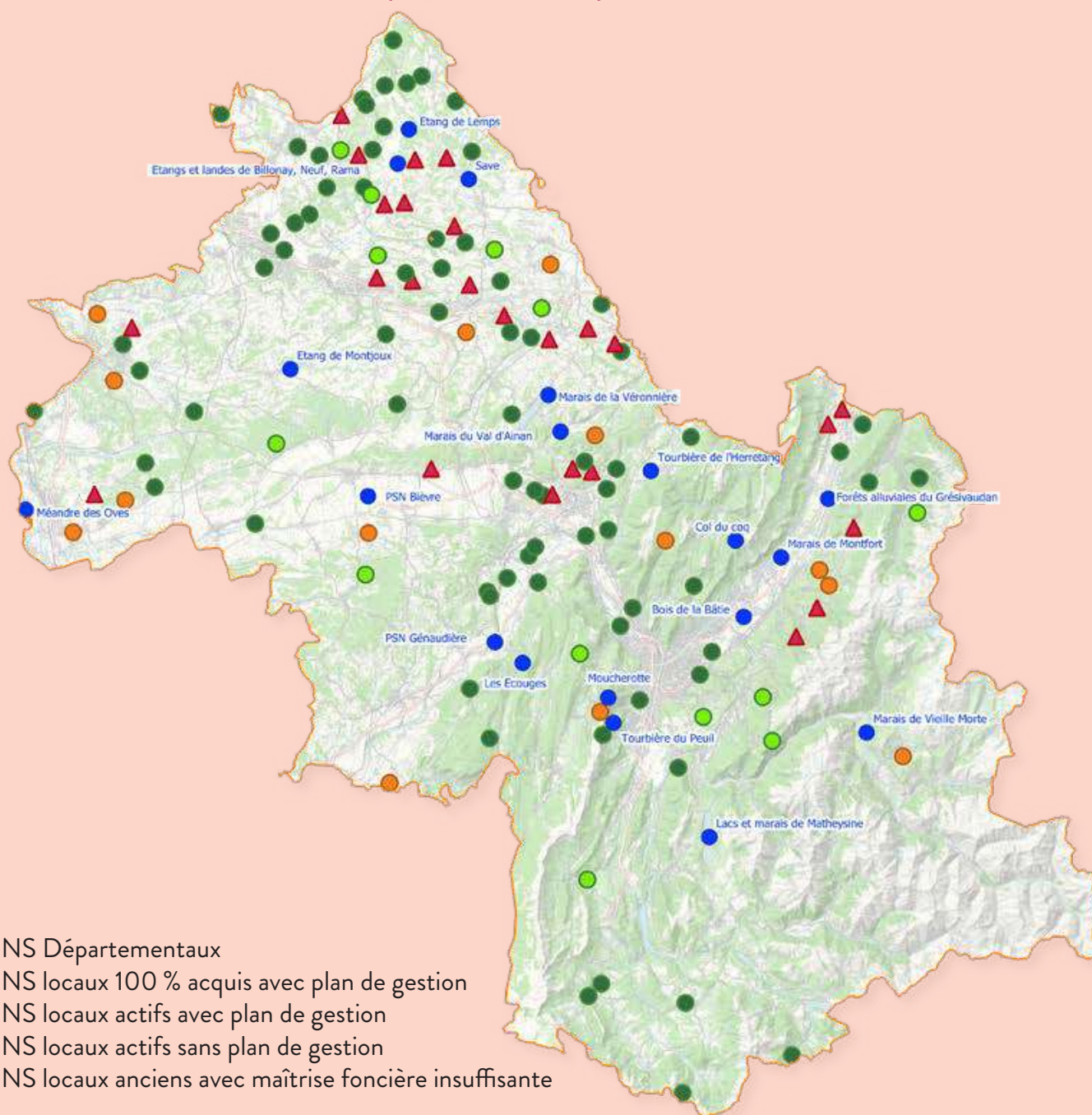
19 ENS départementaux, sur 3 908 ha (zone d'intervention) dont 2 petits sites issus de mesures compensatoires ;

126 ENS locaux sur 6 687 ha (zone d'intervention) 82 sites communaux, 27 sites intercommunaux, 14 sites CEN, 1 site associatif Lo Parvi, 2 sites Parc (Vercors) et **1 site au Sénégal** au titre de la politique de coopération décentralisée.

Les sites ENS locaux font état d'une maîtrise foncière variable :

- Certains sites sont acquis à 100 % au niveau de leur zone d'intervention : 12 sites avec un plan de gestion valide ou en cours de renouvellement ;
- D'autres sont en cours d'acquisition, avec une maîtrise foncière actuelle dépassant les 50 %, et ils disposent donc d'un plan de gestion : 90 sites dont 5 sites sont en cours de rédaction de leur premier plan de gestion ;

ÉTAT DE LA MISE EN PLACE DES PLANS DE GESTION SUR LE RÉSEAU DES ENS (JANVIER 2024)



- ENS Départementaux
- ENS locaux 100 % acquis avec plan de gestion
- ENS locaux actifs avec plan de gestion
- ENS locaux actifs sans plan de gestion
- ▲ ENS locaux anciens avec maîtrise foncière insuffisante

- Des sites en cours d'acquisition, ont une maîtrise foncière inférieure à 50 % de la zone d'intervention. Ils ne disposent pas de plan de gestion : 13 sites ;
- Il convient de noter que des sites labellisés avant 2015, parfois anciens, ne présentent pas une maîtrise foncière suffisante (morcellement foncier important, blocage foncier, désengagement du gestionnaire). Sur 25 sites locaux, le

foncier maîtrisé est insuffisant pour mettre en place un plan de gestion et aucune action n'a donc été engagée depuis la labellisation ENS ;

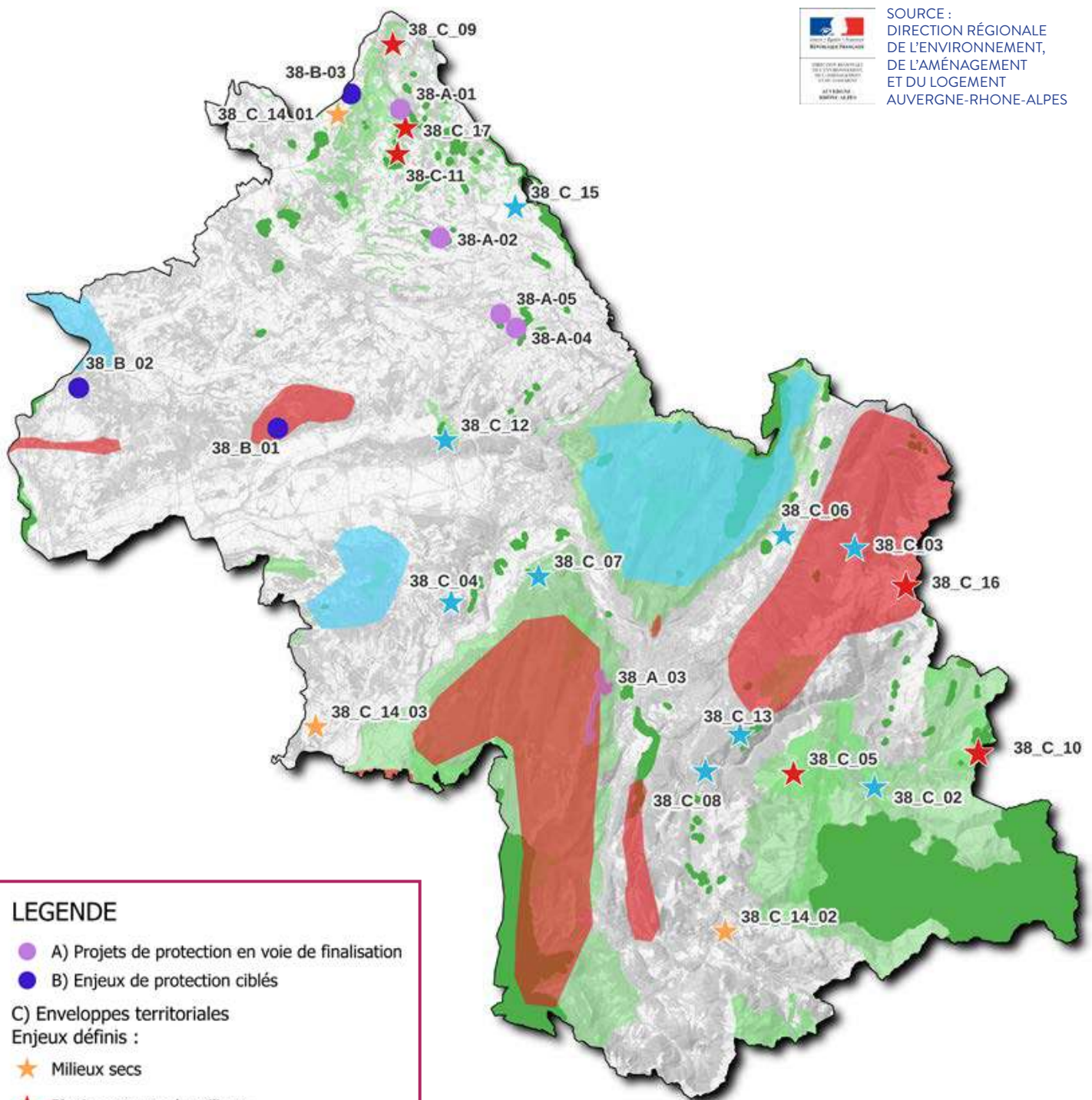
- Actuellement, la maîtrise foncière globale du réseau est d'environ 60 %.

STRATÉGIE NATIONALE POUR LES AIRES PROTÉGÉES 2020-2030 :

Les enjeux de protection pour le Département de l'Isère



SOURCE :
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



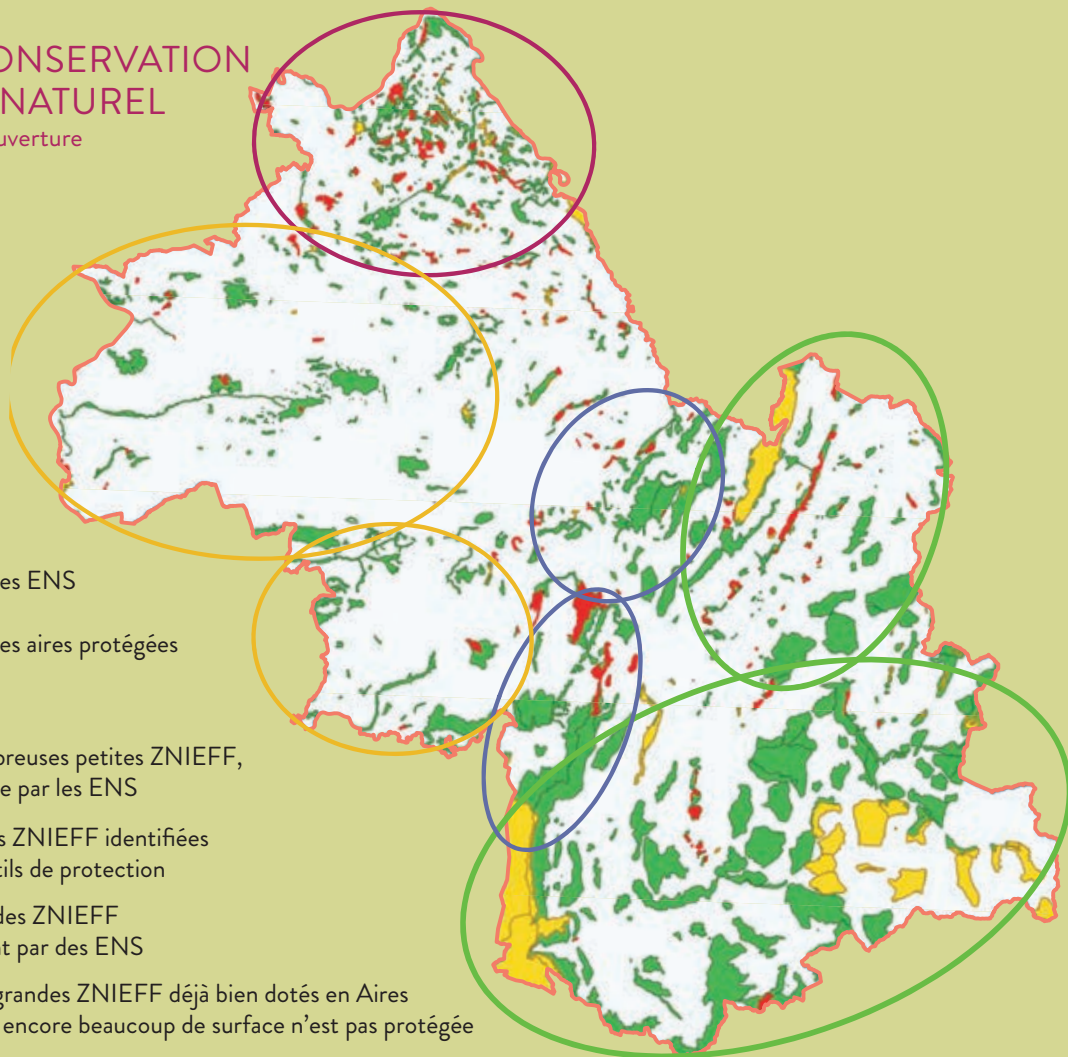
LEGENDE

- A) Projets de protection en voie de finalisation
- B) Enjeux de protection ciblés
- C) Enveloppes territoriales
- Enjeux définis :
 - ★ Milieux secs
 - ★ Plusieurs types de milieux
 - Projets de protection en voie de finalisation
- Enjeux à définir :
 - Milieux humides et aquatiques
 - Milieux secs
 - Plusieurs types de milieux
- Aires protégées actuelles
 - Aires protégées
 - Aires protégées sous protection forte

STRATÉGIE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

Carte des ZNIEFF et leur couverture en outils de protection forte

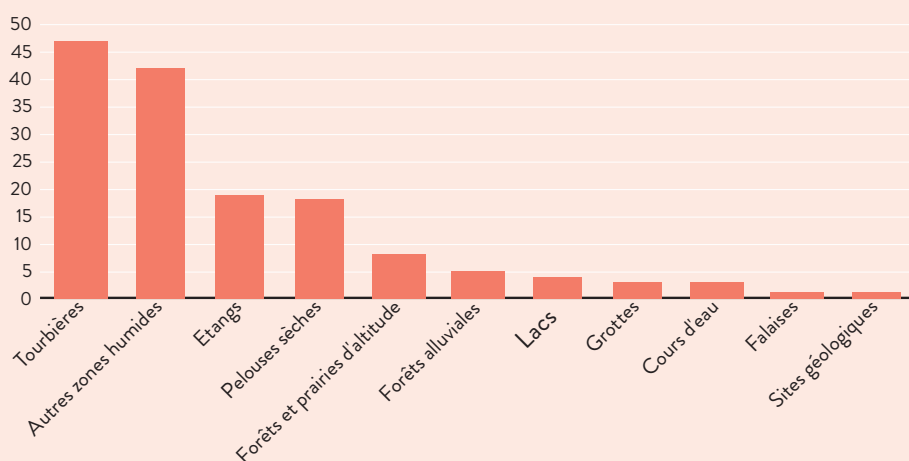
- ZNIEFF couvertes par des ENS
- ZNIEFF couvertes par des aires protégées
- ZNIEFF 1
- Territoires avec de nombreuses petites ZNIEFF, dont une partie est ciblée par les ENS
- Territoires avec quelques ZNIEFF identifiées peu couverts par des outils de protection
- Territoires avec de grandes ZNIEFF et couverts partiellement par des ENS
- Territoires avec de très grandes ZNIEFF déjà bien dotés en Aires de protection mais dont encore beaucoup de surface n'est pas protégée



Les ENS, des sites à l'image de la diversité du patrimoine naturel isérois

À l'image du patrimoine naturel isérois, le réseau d'ENS est composé d'une grande variété de milieux. Témoins de la mobilisation importante et précoce des acteurs locaux pour leur conservation, les zones humides sont prédominantes au sein des ENS, bien qu'on retrouve également d'autres milieux reconnus d'importance patrimoniale, tels que les pelouses sèches, les forêts anciennes et les prairies d'altitude.

FIGURE 1
PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS REPRÉSENTÉS AU SEIN DES ENS



Les ENS se positionnent en complémentarité géographique par rapport aux aires de protection fortes (RNN, RNR, Cœur de Parc) dans la préservation des zones à enjeu pour la biodiversité (ZNIEFF de type 1). Cependant, toute l'Isère n'est pas équitablement dotée et des lacunes persistent sur certains territoires au nord-ouest de l'Isère (Bièvre, Porte des Alpes, Isère rhodanienne notamment) ainsi qu'en Sud-Isère en Matheysine et Trièves.

Zoom sur quelques actions mises en place grâce à la politique ENS

Le soutien du Département aux ENS a permis de mettre en place une grande diversité d'actions.

- **Mesures de gestion favorable à la biodiversité**
 - Création de nouveaux solariums (ENS Étang de Lemps) pour favoriser le développement de la population de cistude ;
 - Installation d'un dispositif anti-batillage et son entretien pour lutter contre la régression des roselières (ENS Véronnière) ;
 - Mise en place d'une convention de pâturage et de fauche des parcelles avec la ferme des Savoyères pour conserver les habitats favorables aux orchidées (ENS tourbière de Peuil).
- **Exploitation forestière** : mise en place d'une gestion expérimentale sur l'ENS des Écouges-Saint-Gervais/Rencurel/La Rivière
 - Exploitations réparties sur le site et rotation des coupes tous les 10 ans sur l'ensemble de la forêt ;
 - Méthodes d'exploitation et types de peuplements à passer en coupe en alternance d'une année sur l'autre ;
 - Coupes régies par l'ONF avec des entreprises locales, bois utilisés pour la filière locale.
- **Accueil du public** : Réhabilitation et aménagement de la ferme du Peuil (bâtiment patrimonial en pierre datant du XVIII^e siècle) :
 - Logement pour l'accueil d'un berger ;
 - Lieu d'accueil et d'expositions pour le public ;
 - Salle pédagogique pour les scolaires ;
 - Abri pour les promeneurs avec toilettes ;
 - Local pour les animateurs.
- **Adaptations des pratiques des usagers** (ENS de l'étang de Montjoux-St-Jean-de-Bournay)
 - Mise en place de pratiques de gestion traditionnelle de l'étang fondées sur des vidanges et périodes d'assec nécessaires à la régénération du milieu et des poissons ;
 - Amélioration de l'exercice de la pêche : installation de pontons flottants en bois non traités pour l'intégration paysagère et fluctuant avec les variations du niveau d'eau de l'étang le long de la digue. Pêche de sauvegarde réalisée en amont.



3.

LES ENJEUX DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ISÉROIS

3.1. Les ambitions du Département pour la biodiversité

Reflet de ses engagements pour la préservation de son patrimoine naturel exceptionnel, le Département de l'Isère s'est doté depuis mars 2022 d'une **politique biodiversité**, qui vise à agir en faveur de la biodiversité à travers plusieurs leviers, selon une approche pragmatique, incitative, concertée et partenariale.

3 enjeux et 10 orientations stratégiques cadrent la politique biodiversité du Département. L'objectif principal consiste à prendre en compte la biodiversité dans l'ensemble des politiques départementales et à renforcer l'action départementale sur les territoires pour la période 2022-2028.

	ORIENTATIONS	OBJECTIFS
ENJEU 1 : Le patrimoine naturel remarquable de l'Isère	Orientation Stratégique 1 Préserver la flore, la faune et les habitats patrimoniaux de l'Isère par le pilotage du réseau d'espaces naturels sensibles s'inscrivant dans le réseau des aires protégées (30 % aires protégées dont 10 % protections fortes)	<ul style="list-style-type: none">◦ Piloter le réseau de sites ENS en concertation avec les territoires◦ Renforcer la stratégie de préservation de la politique ENS en s'appuyant sur les outils fonciers et réglementaires
	Orientation stratégique 2 Restaurer les espaces à fort potentiel environnemental	<ul style="list-style-type: none">◦ Expérimenter et favoriser les solutions fondées sur la nature◦ Labelliser et gérer des espaces naturels restaurés : ENR◦ Réaliser des mesures compensatoires de qualité via la Foncière environnementale de l'Isère (FEI)◦ Mobiliser les schémas, plans ou programmes territoriaux contribuant à la cohérence d'un maillage écologique
	Orientation stratégique 3 Consolider l'outil ENS par une gestion planifiée, concertée et maîtrisée par les collectivités	<ul style="list-style-type: none">◦ Expérimenter la gestion des espaces naturels en appui de la politique sociale du Département (insertion)◦ Confier la gestion des espaces naturels locaux aux collectivités

ENJEU 2 :
La biodiversité,
un atout
de la transition
écologique

Orientation stratégique 4

Renforcer la connaissance et le partage des enjeux par territoire / districts naturels

- Mieux connaître la biodiversité
- Partager les savoirs et les enjeux sur la biodiversité et les services rendus par la nature à l'échelle des territoires

Orientation stratégique 5

Prendre en compte la biodiversité dans les politiques départementales

- Promouvoir la biodiversité en milieu agricole
- Mener des actions ayant un impact positif sur la biodiversité « ordinaire »
- Soutenir les actions de préservation de la biodiversité ordinaire des milieux aquatiques

Orientation Stratégique 6

Maintenir et restaurer les continuités écologiques face à la fragmentation des espaces

- Réaliser et inciter les actions de préservation des continuités écologiques

Orientation Stratégique 7

Favoriser la transition écologique par la mobilisation et l'accompagnement des acteurs socio-économiques et des usagers

- Favoriser les pratiques en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques
- Garantir des usages favorables et adaptés aux enjeux

Orientation stratégique 8

Organiser et maîtriser l'accueil des publics

- Organiser l'ouverture au public, les capacités et modalités d'accueil en fonction de la sensibilité des sites
- Aménager de façon raisonnée l'accès au site et privilégier les modes d'accès doux ou structurés
- Proposer un réseau PDIPR et véloroute adapté

ENJEU 3 :
La valorisation
du patrimoine
naturel et de la
biodiversité auprès
des publics

Orientation stratégique 9

Développer la sensibilisation à l'intérêt et à la préservation de la biodiversité

- Compiler et organiser les savoirs et les messages à transmettre sur la biodiversité et sa préservation
- Poursuivre l'accueil de tous les publics à des fins de sensibilisation et d'éducation à la biodiversité
- Favoriser les actions nature et lien social
- Favoriser les projets pédagogiques sur la biodiversité pour tous les élèves, collégiens et étudiants de l'enseignement agricole isérois
- Favoriser le lien Nature-Culture

Orientation stratégique 10

Développer une stratégie de communication sur la biodiversité et les ENS

- Faire connaître le réseau des ENS et la biodiversité qu'ils abritent
- Faire connaître la biodiversité et les moyens de la protéger
- Favoriser le passage à l'action en faveur de la biodiversité

Cette politique biodiversité s'est traduite concrètement par la mise en place de plusieurs dispositifs, parmi lesquels « un arbre un habitant en Isère », démarche en faveur de la plantation d'arbres ; la foncière environnementale de l'Isère, visant la constitution d'une banque de parcelles dégradées à restaurer via les mesures compensatoires ; la marque « Nos produits IS HERE », afin de mettre en lumière les produits locaux HVE ou AB assurant une juste rémunération des agriculteurs locaux ; les PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) pour sécuriser le foncier agricole et naturel, etc.

3.2. Les orientations fixées pour la politique ENS

Dans le cadre de la mise en place de cette politique biodiversité en 2022, le Département a également souhaité mettre à jour sa politique de sites ENS afin qu'elle réponde mieux aux besoins du territoire. Les principes suivants ont été établis suite à la réalisation d'un diagnostic des enjeux de protection du patrimoine naturel isérois, d'un bilan de la politique ENS menée depuis 2015 et d'une large enquête menée auprès des collectivités et des acteurs du territoire en 2023.

Ces principes fixent le nouveau cadre d'intervention en faveur des ENS :

● Une politique ENS opérationnelle et proactive

Une priorité à la maîtrise foncière des sites, seule garantie de l'opérationnalité de l'action :

- Les nouveaux sites proposés devront faire preuve d'un « potentiel de biodiversité » avéré, proposer un périmètre cohérent et maîtrisé foncièrement dès le départ. Par ailleurs, les nouveaux sites devront permettre une meilleure représentation de la diversité des milieux naturels isérois et une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire ;
- Les ENS actifs correspondent à des sites où la maîtrise foncière atteint au moins 50 % de la zone d'intervention ou, pour les sites de plus de 30 ha, la maîtrise foncière est d'au moins 50 % des zones à enjeux. Il s'agit de rendre plus efficace l'action du Département en la priorisant sur les sites disposant d'une maîtrise foncière suffisante.

● Une segmentation du réseau ENS pour mieux agir

- La qualification des sites en fonction de leur vocation, tout en confirmant le niveau « aire de protection forte » :
 - > Des ENS avec un intérêt patrimonial important et ouverts au public. Ces sites constituent le « cœur » du réseau ENS ;
 - > Des ENS à vocation de sensibilisation à l'environnement, supports privilégiés de l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
 - > Des ENS à vocation principale de conservation du patrimoine naturel.
- Des moyens affectés adaptés à l'ambition et la vocation des sites (adaptation du plan de gestion, des modalités de gouvernance, etc.) ;
- Une gestion en synergie de certains sites, à travers des principes de fonctionnement en « multisites » ou « en réseau » partageant un gestionnaire, un comité de site et un document de gestion commun.

● Les ENS, des sites naturels pour l'accueil et la sensibilisation du public et des jeunes

- Une confirmation de la volonté du Département de valoriser les sites ENS pour l'accueil du grand public et des scolaires et d'en faire des supports d'éducation à l'environnement et au développement durable, en particulier certains sites emblématiques et les sites départementaux.

● Le Département, impulseur et facilitateur d'une dynamique en faveur de la biodiversité portée par les collectivités locales

- Une responsabilisation progressive des Communes à travers un soutien financier incitatif et évolutif ;
- La diffusion de connaissances autour des outils en faveur de la biodiversité auprès des collectivités locales ;
- La simplification des systèmes de suivi-évaluation pour le rendre plus opérationnel ;
- La poursuite de la contribution à l'Observatoire régional de la biodiversité (BiodivAuRA).



4.

LES NOUVELLES TYPOLOGIES D'ENS DES NOUVELLES VOCATIONS D'INTERVENTION POUR LES ENS

Afin de répondre concrètement aux orientations fixées pour la nouvelle politique ENS, et mieux adapter le soutien du Département aux sites ENS, des typologies de sites sont définies, selon leur vocation. Il s'agit de mieux définir les objectifs prioritaires d'un site en fonction de ses caractéristiques, afin d'agir de manière plus adaptée en conséquence.

- Le réseau actif des sites ENS départementaux et locaux comprend les catégories suivantes :
 - Les sites ENS « cœur du réseau » ;
 - Les sites ENS à vocation patrimoniale (peu d'accueil du public) ;
 - Les sites ENS à vocation de sensibilisation à l'environnement.

Ces 3 catégories ENS locaux et les ENS départementaux ont vocation à répondre aux critères du décret « aires de protection forte » et sont présentés dans les cadres suivants (un règlement d'intervention définira les modalités précises).

NOUVEAU RÉSEAU DES SITES ENS LOCAUX		
ENSL à vocation patrimoniale	ENSL à vocation sensibilisation/éducation	ENS cœurs de réseau
Notice de gestion ou CT88 Objectif conservation prioritaire = focus gestion milieux (pas d'éducation du public)	Notice de gestion ou CT88 Objectif éducation prioritaire = focus axe édu- cation du public/maîtrise de la fréquentation	Notice de gestion ou CT88 Double objectif préservation du patrimoine naturel et éducation
CT88 : Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels ; qui constitue la référence en termes de méthode pour les réserves naturelles nationales		

- Le réseau de sites ENS est complété par des espaces naturels :
 - De protection foncière dont la maîtrise foncière publique est insuffisante pour disposer d'un plan de gestion mais qui bénéficieront du droit de préemption ENS, d'aides financières à l'acquisition du foncier ;
 - Nécessitant des travaux de restauration importants, qui ont vocation à alimenter la foncière environnementale de l'Isère (FEI) ;
 - Des étangs communaux ou intercommunaux situés en ZNIEFF 1 ou dans des anciennes tourbières nécessitant des travaux de restauration de la biodiversité (aides ponctuelles en investissement) au-delà des aides prévues dans le règlement associé à la Charte « maîtriser, pérenniser et valoriser les étangs du Dauphiné ».

SITES ENS DÉPARTEMENTAUX

Quels critères pour rentrer dans cette catégorie de site ?	<p>Un intérêt patrimonial stratégique et important à enjeux particuliers : bâtiments et patrimoines culturels, protection des inondations et ouvrages hydrauliques, gestion de la fréquentation et sensibilisation, gestion de milieux aquatiques et invasives</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Une gestion départementale ◦ Un seuil de maîtrise foncière minimal de 50 % de la zone d'intervention (ou 50 % des zones à enjeux pour les sites de plus de 30ha)
Quels principes de gestion sur ces sites ?	<p>Des sites emblématiques dont la priorité est le maintien d'une biodiversité à haute valeur patrimoniale. Un plan de gestion répondant à la méthode nationale appliquée au Réserve naturelle nationale (RNN), renouvelé tous les 10 ans</p>
Gestionnaires	Département
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ◦ 100 % Département sur du foncier en maîtrise foncière publique <p>Avec des cofinancements possibles pour certaines actions : Agence de l'eau, Europe, ...</p>
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Régie départementale

SITES ENS LOCAUX - CŒUR DE RÉSEAU

Quels critères pour rentrer dans cette catégorie de site ?	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Un intérêt patrimonial important démontré et ouvert au public ◦ Une gestion locale ◦ Un seuil de maîtrise foncière minimal de 50 % de la zone d'intervention (ou 50 % des zones à enjeux pour les sites de plus de 30 ha)
Quels principes de gestion sur ces sites ?	<p>Des sites emblématiques dont la priorité est le maintien d'une biodiversité à haute valeur patrimoniale. Selon les cas, une notice de gestion simplifiée ou un plan de gestion selon la méthode nationale des réserves naturelles nationales</p>
Gestionnaires	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Communes ◦ Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ◦ Parc naturel régional (PNR) ◦ Conservatoire d'espaces naturels (CEN)
Soutien financier	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Taux d'aide dépendant de la population de la collectivité gestionnaire (100- 0,01% / hab DGF) ◦ Mise en place de plafonds pour les coûts des actions prévues aux plans de gestion avec diminution progressive du plafond selon la maturité des sites ◦ Forfait de fonctionnement annuel
Soutien technique	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Soutien en début de mandat communal à donner aux élus/techniciens des communes ◦ Nombre de jours des gestionnaires départementaux moyens de 3 jours par an ◦ Un accès aux marchés publics (animation foncière et inventaires naturalistes) à faciliter par la centrale d'achat du Département

SITES ENS LOCAUX À VOCATION DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Quels critères pour rentrer dans cette catégorie de site ?	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Un intérêt patrimonial compatible avec un niveau de fréquentation important (sectorisation des zones ouvertes au public) ◦ Une gestion locale ◦ Un seuil de maîtrise foncière minimal de 50 % de la zone d'intervention (ou 50 % des zones à enjeux pour les sites de plus de 30ha) ◦ Un intérêt démontré du site pour l'accueil de groupes et sa contribution à l'éducation à l'environnement et au développement durable (en lien avec le schéma d'accueil à venir)
Quels principes de gestion sur ces sites ?	<p>Des sites dédiés à l'accueil du public, avec une accessibilité, des aménagements et des supports de communication adaptés</p> <p>Selon les cas, une notice de gestion simplifiée ou un plan de gestion selon la méthode nationale des RNN</p>
Gestionnaires	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Communes ◦ EPCI ◦ Parc naturel régional (PNR) ◦ Conservatoire d'espaces naturels (CEN)
Soutien financier	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Des aides possibles, ciblées sur les infrastructures et gros aménagements pour l'accueil du public (groupes) ou de l'animation pour la sensibilisation (surveillance) ou AMO pour spécificité du site ◦ Mise en place de plafonds avec diminution progressive du plafond selon la maturité des sites ◦ Taux d'aide dépendant de la population de la collectivité gestionnaire (100-0,01 % / hab DGF) ◦ Forfait de fonctionnement annuel
Soutien technique	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Nombre de jours des gestionnaires départementaux moyen de 3 jours/an hors nouvelles labellisations (accompagnement spécifique d'un an) ◦ Un accès aux marchés publics à faciliter par la centrale d'achat du Département

SITES ENS LOCAUX À VOCATION PATRIMONIALE

Quels critères pour rentrer dans cette catégorie de site ?	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Un intérêt patrimonial moins marqué que les sites cœurs de réseau ◦ Une configuration qui ne se prête pas à l'accueil du public ◦ Une gestion locale ◦ Un seuil de maîtrise foncière minimal de 50 % de la zone d'intervention (ou 50 % des zones à enjeux pour les sites de plus de 30ha)
Quels principes de gestion sur ces sites ?	<p>Des sites où la fréquentation humaine est minimisée.</p> <p>Selon les cas, une notice de gestion simplifiée ou un plan de gestion selon la méthode nationale des Réserves naturelles nationales</p>
Gestionnaires	<p>Dans l'ordre de priorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Communes ◦ EPCI ◦ Parc naturel régional (PNR) ◦ Conservatoire d'espaces naturels (CEN)
Soutien financier	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Un forfait de fonctionnement ◦ Taux d'aide au fonctionnement actuel, dépendant de la population de la collectivité gestionnaire (100-0,01 % / hab DGF) ◦ Aides financières uniquement sur des actions de gestion courante, des suivis naturalistes et de l'acquisition de parcelles
Soutien technique	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Un nombre de jours d'appui en ingénierie au cas par cas ◦ Un accès aux marchés publics à faciliter par la centrale d'achat du Département ◦ Un appui initial pour les nouveaux gestionnaires

5.

GOVERNANCE

5.1. Les instances

● Le comité de site

Le comité de site est le principal lieu de gouvernance et de concertation des sites ENS. Il est constitué et présidé par le maître d'ouvrage* et rassemble tous les acteurs impliqués dans la vie du site : élu, représentants des usagers dont agriculteurs, principaux propriétaires dont ceux ayant une convention, écoles, associations locales...

Il se réunit au moins une fois par an pour faire le bilan des actions menées et préparer les actions à venir avec le soutien technique du gestionnaire. Il a un rôle consultatif, les décisions revenant au maître d'ouvrage.

● Le comité scientifique et technique (CST)

Le CST départemental des ENS réunit des experts scientifiques en interne et en externe si besoin. Ce comité veille à la cohérence des plans de gestion vis-à-vis des enjeux de préservation et d'ouverture au public des sites mais aussi des autres politiques départementales.

● La commission permanente

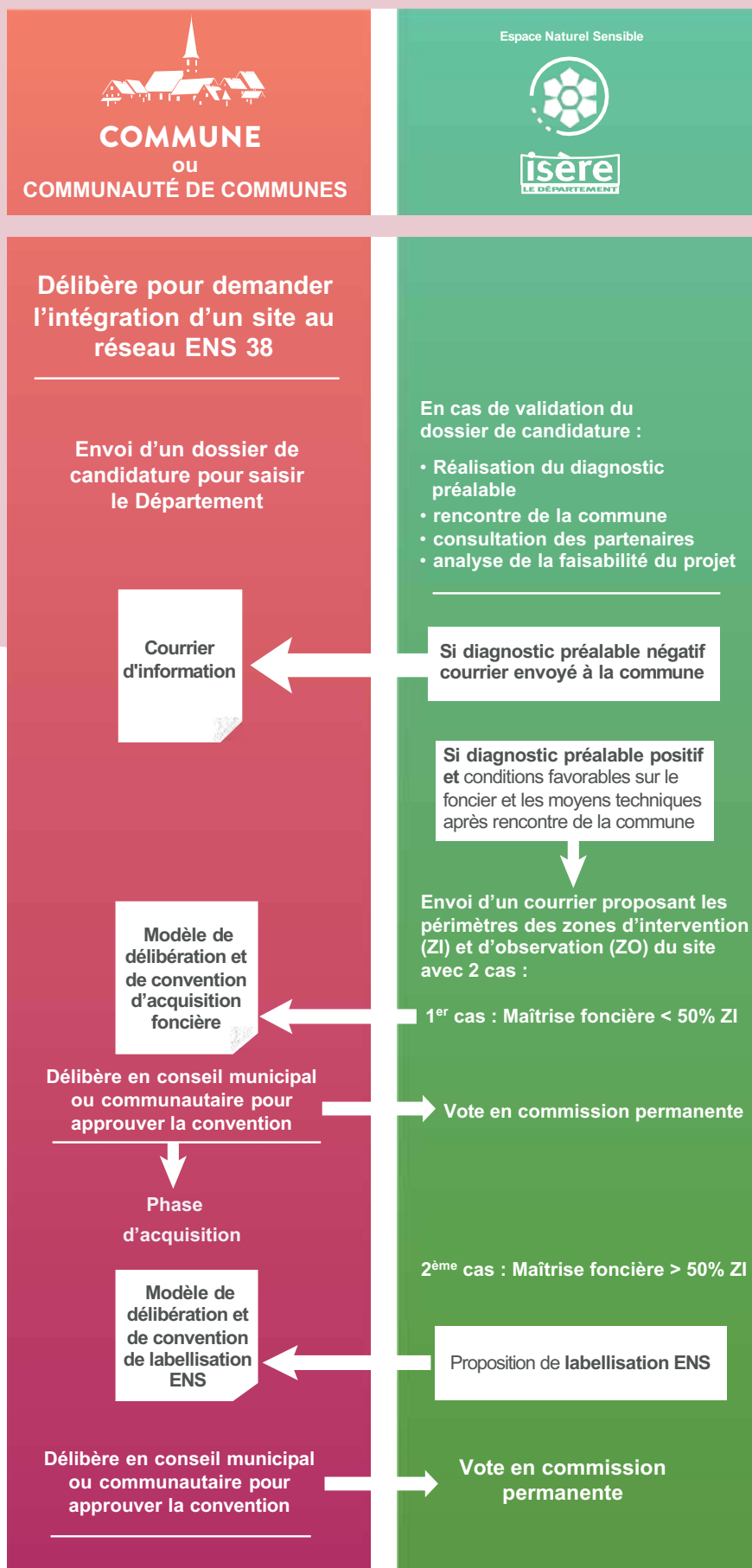
La commission permanente du Conseil départemental de l'Isère est en charge de :

- La validation de la labellisation de nouveaux sites ENS ;
- La validation de la création de nouveaux sites naturels de protection foncière ;
- La validation de plans ou notices de gestion et de leur programmation annuelle ;
- La validation annuelle des actions prévues dans les plans ou notices de gestion.

*Un Conseiller départemental désigné, pour les sites départementaux, le Maire ou le Président d'intercommunalité pour les sites locaux, le Président de l'association concernée pour les sites associatifs et par l'un des maires désignés parmi ses pairs et par ses pairs pour les sites « Parc ».

5.2. Le processus de labellisation

↑ DU DIAGNOSTIC INITIAL À LA LABELLISATION



ANNEXES





État des lieux du patrimoine naturel de l'Isère

02/04/2024

LA BIODIVERSITÉ EN FRANCE : DYNAMIQUES ET ENJEUX

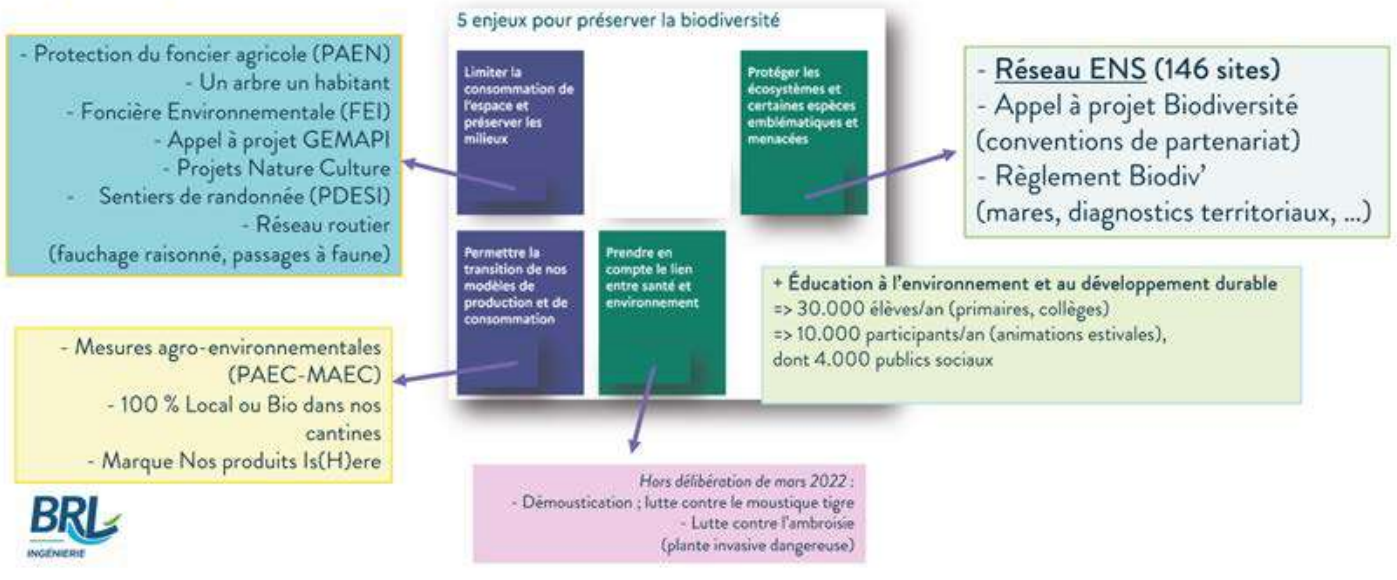


Crédit : Ministère de la Transition écologique /Bluenovo

5 enjeux pour préserver la biodiversité



La **Stratégie de la Biodiversité du Département**, délibérée en mars 2022, met en avant l'engagement de la collectivité dans un ensemble d'actions cohérentes dans de nombreuses politiques publiques (Eau, Forêt, Agriculture, Routes, Culture, Sports de plein air...).

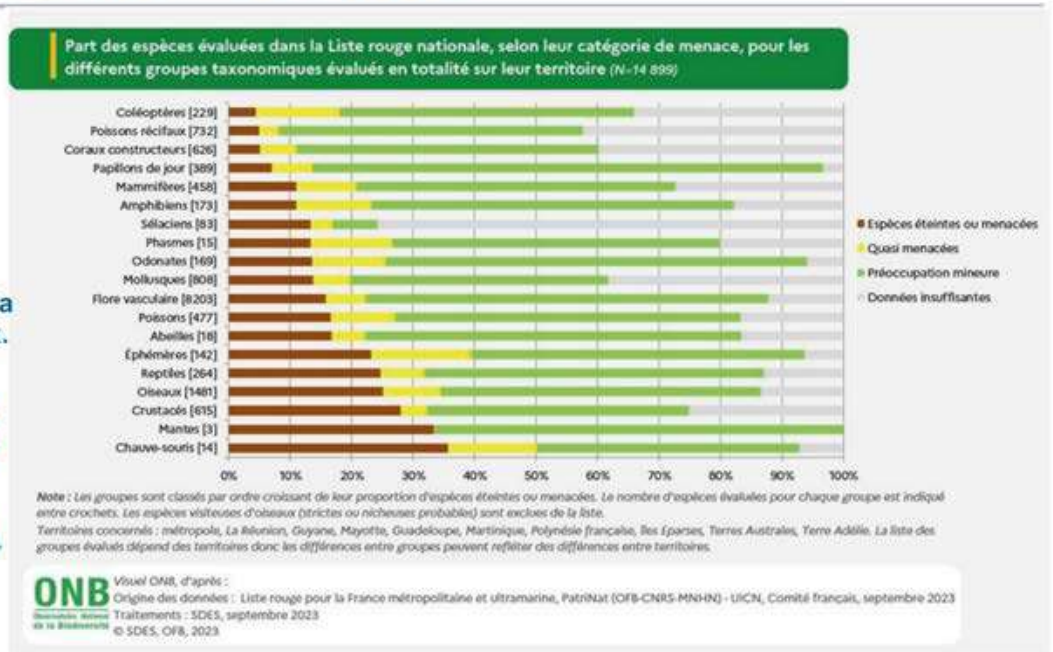


L'érosion de la biodiversité en France



La France est riche de la diversité de ses milieux.

Elle fait partie des dix pays qui hébergent le plus grand nombre d'espèces menacées (y compris Dom-Tom).



L'érosion de la biodiversité en AURA



Biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes Une région stratégique pour la France métropolitaine



Les espaces naturels de la région

Sans prétendre à l'exhaustivité, ce document met en avant quelques sites emblématiques pour les actions de sensibilisation (DRAAF) en région Auvergne-Rhône-Alpes, mais aussi du CRP, à l'échelle territoriale en Auvergne-Rhône-Alpes.

La situation géographique de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au carrefour d'Europe occidentale, alpine, méditerranéenne et méditerranéenne, contribue à la grande diversité de ses milieux naturels et des espèces qu'ils hébergent. Ce caractère d'occurrence, de la diversité de leur altitude et de l'existence de grands et petits massifs montagneux, favorise la biodiversité et procure une richesse naturelle unique en France avec des zones humides, lacustres et fluviales reconnues au plan international. Ce patrimoine naturel confère à la région une grande richesse, mais il est particulièrement fragile et menacé.

La région Auvergne-Rhône-Alpes présente des types d'espaces naturels très variés sur l'ensemble de son territoire. Les milieux les plus intéressants sont notamment :

- les **forêts** : des massifs forestiers très anciens et un maillage bocager et des paysages (particulièrement les forêts de feuillus et d'épicéa), des forêts de pins et des forêts de peupliers.
- les **milieux ouverts** : des prairies riches (prairies permanentes, des landes, des steppes), des champs de céréales, des champs de maïs, des champs de légumes, des champs de fleurs, des champs de céréales.
- les **zones humides**, en région, elles sont importantes pour le stockage de carbone et la régulation de la température. Les zones humides abritent une biodiversité riche, mais elles sont menacées par les zones humides dégradées (assèchement, drainage, etc.).
- les **espaces d'eau et les rivières** : les grands cours d'eau (Rhône, Saône, Loire, Garonne, Dordogne, etc.) et les petits cours d'eau (cours d'eau de montagne, etc.) sont très riches en biodiversité.



La région Auvergne-Rhône-Alpes compte pratiquement 20 % des espèces animales et végétales de France métropolitaine. Elle est reconnue comme une région à haute biodiversité (enjeu de type I de France métropolitaine). Elle abrite les espèces les plus rares de France métropolitaine (environ 10 % de la biodiversité nationale) et les espèces les plus menacées de France (environ 20 % de la biodiversité nationale).

La région compte le plus grand nombre de PNR de France (environ 20 % de la biodiversité nationale).

La région est le 3ème de France en termes de couverture d'aires protégées (17 % de la biodiversité nationale de 2016) et le 2ème en termes de biodiversité régionale (17 % de la biodiversité nationale de 2016).

Fichiers biodiversité - état des lieux pour la détermination de la SYMAP 2030 - DREAL AURA 2022

En Région Auvergne-Rhône-Alpes



2001 espèces (sur 32 466 recensées^(*)) – cf. BiodivAURA
sont menacées selon les listes rouges régionales en 2024.

(*) près de 15 000 recensées en Isère



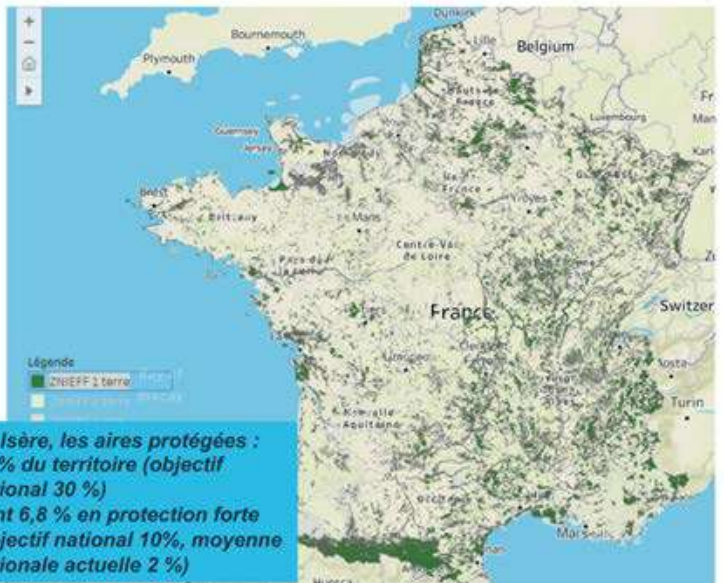
Des zones naturelles inventoriées

les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

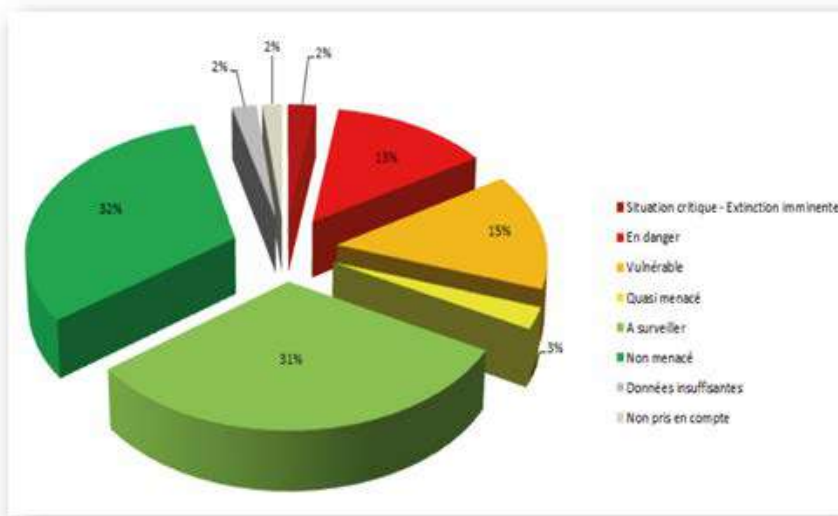
Les ZNIEFF de type I sont des secteurs de **grand intérêt biologique ou écologique** qui abritent des espèces animales ou végétales. Ce sont des zones dont la **valeur du patrimoine naturel est supérieure à la moyenne**.

L'article L.411-1A du Code de l'environnement encadre cet outil.

- **11 % du territoire national** est identifié comme suffisamment riche en biodiversité pour faire l'objet d'un zonage en ZNIEFF de type 1
- La Région AURA compte à elle seule **20 % des ZNIEFF de type 1** en France
- **19 % de l'Isère** est couverte par une ZNIEFF de type 1



Les habitats naturels – les milieux en Isère



En Isère :

713 habitats naturels et semi-naturels recensés (sur 938 recensés dans les Alpes du Nord), une grande diversité (plaine/montagne) sur 13 territoires distincts naturels décrits.

30 % des habitats naturels (217) recensés en Isère (26 %, soit 241 dans les Alpes du Nord) sont menacés d'après le CBNA :

les plus vulnérables sont très majoritairement les habitats des **zones humides et des milieux aquatiques (64 %)**, et dans une moindre mesure ceux des **plaines agricoles et les forêts alluviales.**



Les espèces en Isère

En Isère (BiodivAURA) :

- **32 % des plantes de France métropolitaine sont représentées en Isère (3 051 espèces sur 9 619 en France)**
- **65 % des espèces de mammifères terrestres de métropole en Isère : 89 observés en Isère sur 137 en France**
- **49 % des espèces d'oiseaux de métropole observées en Isère soit 327 espèces sur 673 en France**

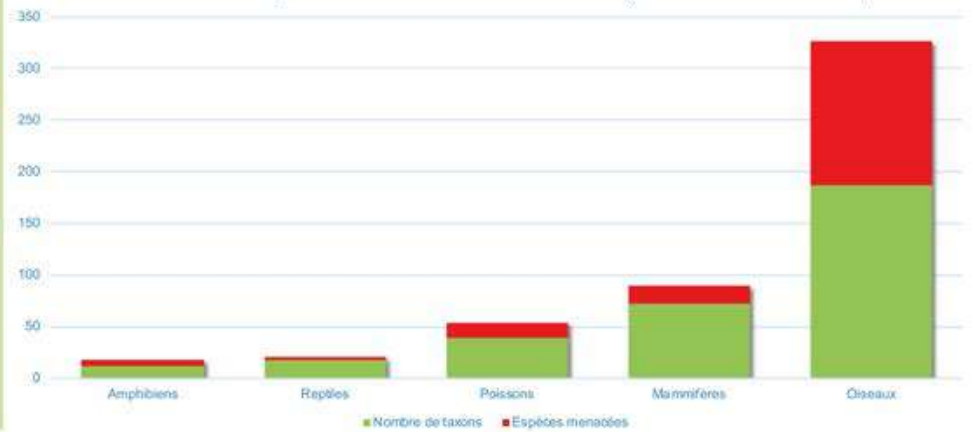


Les espèces en Isère

En Isère (Biodiv'AURA) :

- 32 % des plantes de France métropolitaine sont représentées en Isère (3 051 espèces sur 9 619 en France)
- 65 % des espèces de mammifères terrestres de métropole en Isère : 89 observés en Isère sur 137 en France
- 49 % des espèces d'oiseaux de métropole observées en Isère soit 327 espèces sur 673 en France

Nombre d'espèces de vertébrés en Isère (source : Biodiv'AURA)



En conclusion...

Un territoire riche, très représentatif de la biodiversité métropolitaine hors milieux marins: plaines, montagnes, forêts, vallées, cours d'eau, étangs et zones humides.

Qui présente les mêmes pressions anthropiques que celles identifiées au niveau national : changement climatique, étalement urbain, fragmentation des milieux, espèces invasives, loisirs et sports de plein air, agriculture trop intensive, exploitation forestière inadaptée...



Stratégie de conservation du patrimoine naturel en Isère

Porte sur les **espèces** et les **habitats naturels** menacés de disparition

Quels sont les espèces et habitats concernés en Isère ?

=> définis à partir des listes rouges UICN (*) et des listes réglementaires

Où sont ces espèces et ces habitats naturels menacés ?

=> localisés notamment à partir des ZNIEFF(**)

(*) : Union internationale pour la conservation de la nature

(**) : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique



/ 11

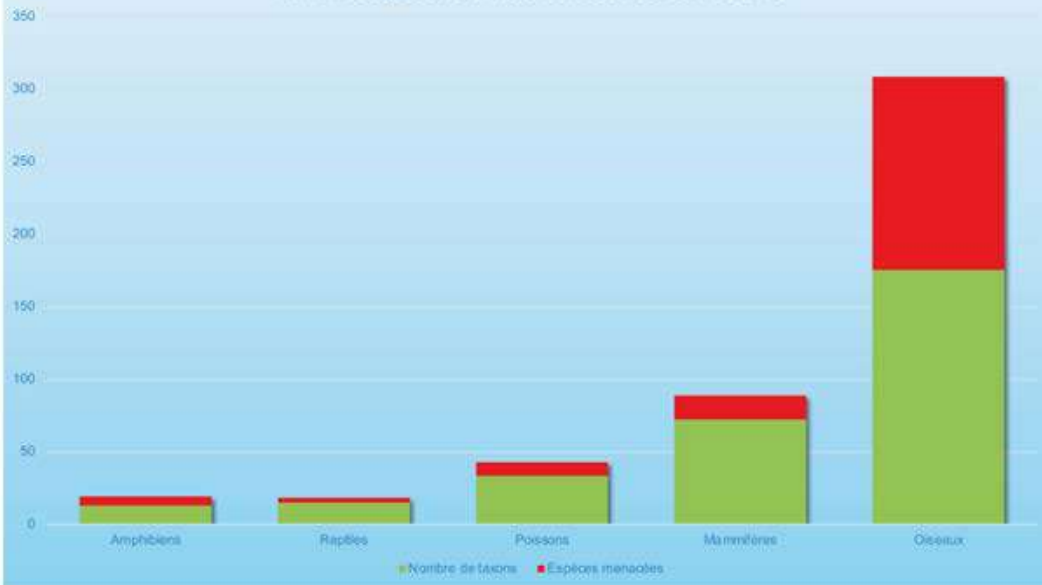
Nombre d'espèces par groupes observées sur les ENS



Des espèces
emblématiques
connues



Nombre d'espèces de vertébrés observées sur les ENS



Des espèces emblématiques connues



Stratégie de conservation du patrimoine naturel

Quelle couverture des réservoirs de biodiversité par les outils de protection ?

Carte des ZNIEFF et leur couverture en outils de protection forte

- ZNIEFF couvertes par des ENS
- Znieff couvertes par des aires protégées
- ZNIEFF 1

Territoires avec de nombreuses petites ZNIEFF, dont une partie est ciblée par les ENS

Territoires avec quelques ZNIEFF identifiées peu couvertes par des outils de protection,

Territoires avec de grandes ZNIEFF et couverts partiellement par des ENS

Territoires avec de très grandes ZNIEFF déjà bien dotés en Aires de protection mais dont encore beaucoup de surface n'est pas protégée



Le réseau ENS aujourd'hui : cadre d'intervention

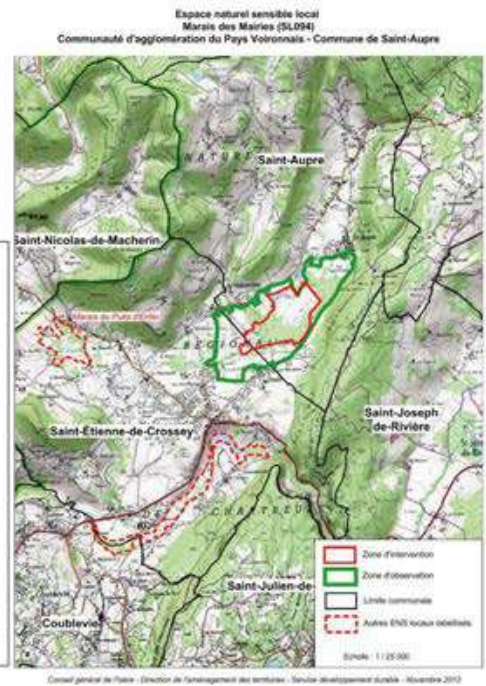
Un site remarquable sur le plan écologique

Une zone d'intervention, cœur de l'ENS

Une zone d'observation :
études et concertation



En vert : zone d'intervention
En orange : zone d'observation



Le réseau ENS aujourd'hui : partage de l'espace et des usages

Pratiques agricoles respectueuses
Pratiques forestières respectueuses
Valorisation touristique de certains sites
Patrimoine culturel



Patrimoine naturel
Chasse et pêche
Protection de la ressource en eau
Sports de pleine nature
Éducation à l'environnement
Familles
Scolaires
Publics en difficulté



Le réseau ENS aujourd'hui : un cadre partenarial

Un document de gestion partagé pour la préservation des milieux et des espèces



BRL
INGÉNIERIE

RÉVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DES ENS DE L'ISÈRE 2024-2029

Le réseau ENS aujourd'hui : sensibilisation du public



Des actions pour améliorer l'ouverture au public adaptée à chaque site



BRL
INGÉNIERIE

/ 18

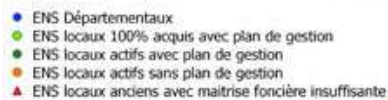
Le réseau ENS aujourd'hui



ENS Départementaux
ENS locaux : communes, EPCI, PNR,
CEN Isère

Zones de préemption ENS
Maîtrise foncière

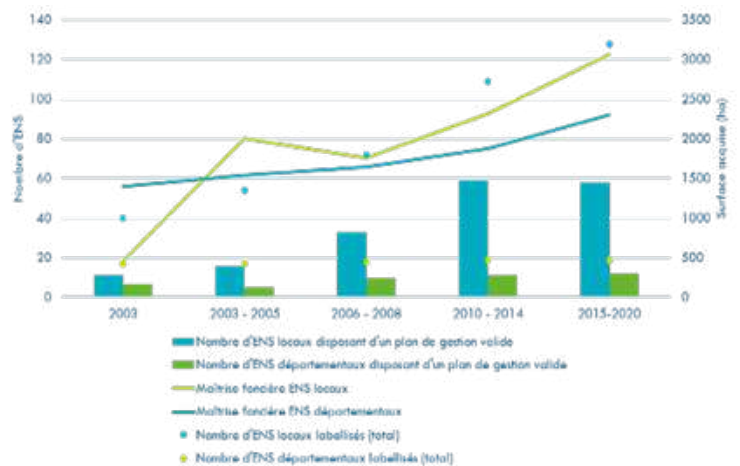
Plan de gestion
Programme d'action



RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ENS DE L'ISÈRE 2024-2029

Le réseau ENS : contexte foncier

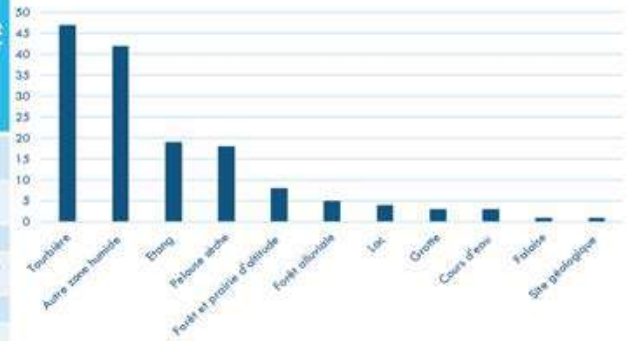
- **146 sites ENS => 10 000 ha en zone d'intervention (1,4% de la surface départementale)**
 - **19 ENS départementaux** - 3 908 ha en zone d'intervention
 - **126 ENS locaux isérois** - 6 687 ha en zone d'intervention
 - **1 site au Sénégal** au titre de la politique de coopération décentralisée
- **Entre 50% et 60% du foncier acquis** (jusqu'à 76% du foncier maîtrisé sur les ENS D)
- 27 sites **anciens** sans plan de gestion



RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ENS DE L'ISÈRE 2024-2029 | 2

Le réseau ENS : contexte patrimonial

Habitats patrimoniaux	Surfaces couvertes par un ENS	Taux de couverture par les ENS par rapport à la surface totale de l'habitat dans le département	Territoire où l'habitat est le mieux couvert par un ENS
Zones humides patrimoniales	2 365 ha	12,01%	Grésivaudan et Voironnais-Chartreuse
Tourbières	604 ha	8,66%	Matheysine et Haut-Rhône dauphinois
Forêts alluviales	339 ha	5,96%	Grésivaudan
Étangs	392 ha	9,40%	Agglomération grenobloise et Haut-Rhône dauphinois
Pelouses sèches	457 ha	2,10%	Haut-Rhône dauphinois
Pelouses sèches patrimoniales (en ZNIEFF I)	338 ha	10%	Haut-Rhône dauphinois



Habitats principaux ciblés : zones humides (dont les tourbières principalement), des étangs, des pelouses sèches, des forêts et prairies d'altitude



Le réseau ENS : contexte patrimonial

- **Habitats naturels:** Plus de 500 parmi les 713 recensés en Isère
- **Flore :** 1 600 espèces sur les 2 767 en Isère
- **Mammifères :** 84 espèces sur les 89 en Isère
- **Amphibiens :** 18 espèces sur les 19 en Isère et sur 46 au niveau national (hors DOM TOM)
- **Oiseaux :** 253 sur les 327 en Isère (avec espèces erratiques)
- **Libellules :** 62 sur les 78 en Isère

Les ENS, à eux seuls, concernent 383 espèces animales et végétales menacées de disparition, et 494 espèces pour lesquelles une surveillance particulière doit être assurée.

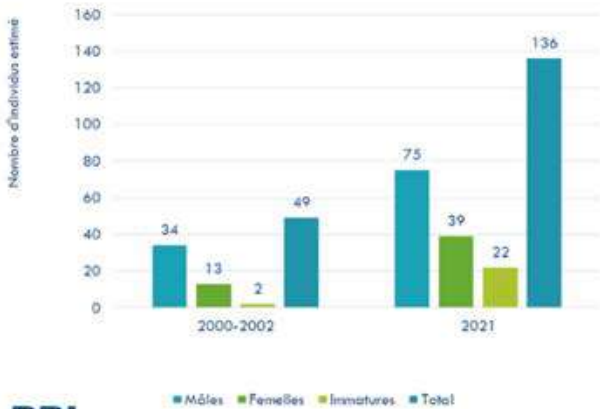


Focus sur la Cistude d'Europe - ENS de l'étang de Lemps

Espèce de tortue d'eau douce, classée en LR régionale « en danger ».

Menaces :

- Régression de ces deux types de milieux,
- Dégradation de la qualité de l'eau liée à l'intensification des pratiques agricoles et piscicoles (artificialisation des plans d'eau, mise en culture/ retournement des prairies, fauche)
- Concurrence avec la tortue de Floride (EEE)



ENS de l'étang de Lemps → campagne réalisée 2000-2002 → état de conservation médiocre

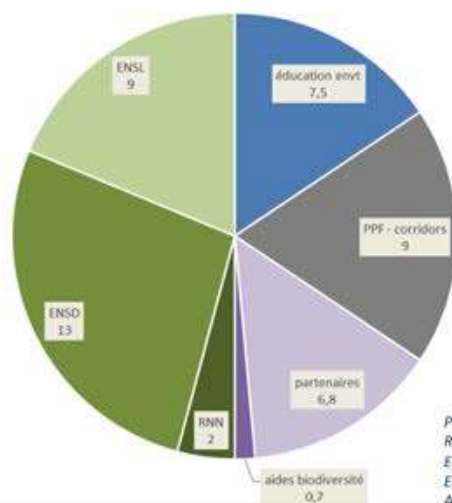
Des mesures de gestion mises en place

En 20 ans, l'effectif a presque triplé, la proportion d'immatures a été multipliée par quatre, soit 16 % de la population totale en 2021



Le réseau ENS : contexte financier

Dépenses Biodiversité - ENS : 2017-2023 (M d'€)



PPF : Passages à petite faune
 RNN : Réserve naturelle nationale
 ENSD : Espaces naturels sensibles départementaux
 ENSL : Espaces naturels sensibles locaux
 Aides biodiversité : charte des étangs, études, création de mares

Une politique Biodiversité et ENS au sein de la politique environnement – développement durable portée par le Département

2017- 2023, près de 48 M d'€ (hors dépenses de personnel)

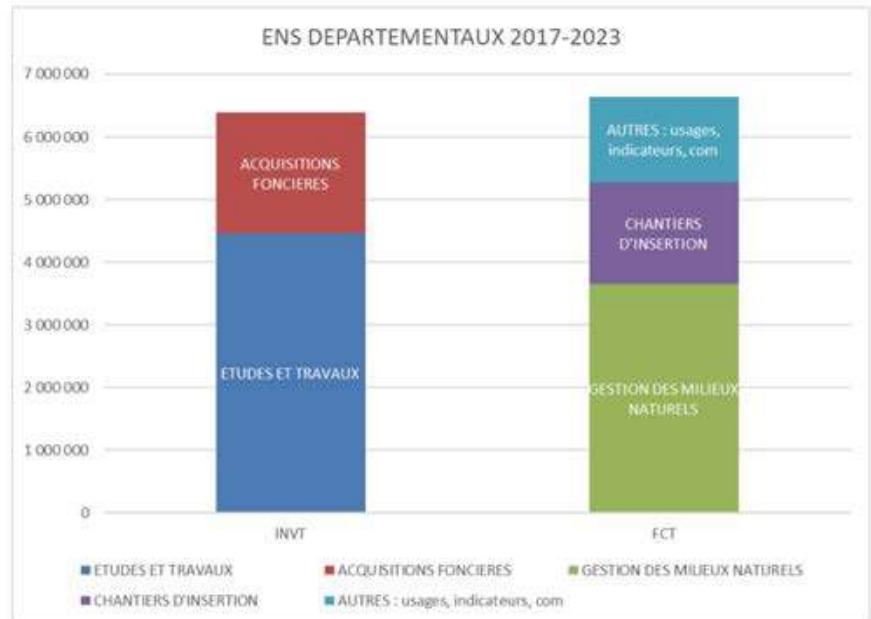
50 % directement ciblés sur des sites ENS et RNN



Le réseau ENS : contexte financier

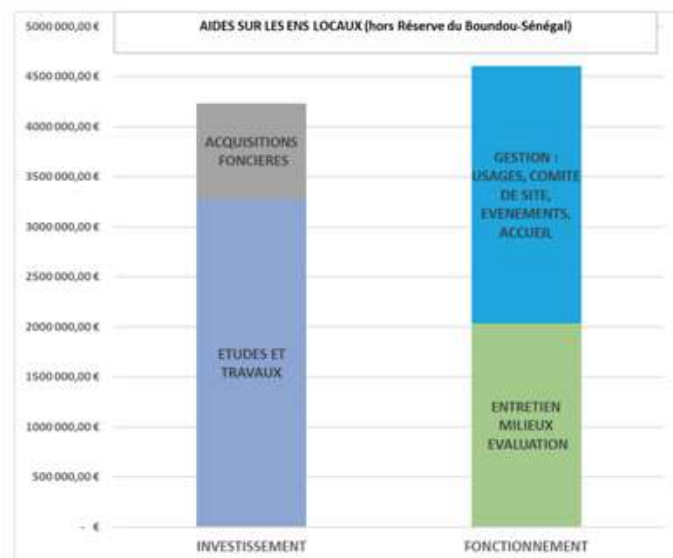
Forte variabilité des coûts avec plusieurs facteurs :

- fréquentation et équipements
- présence de bâtiments
- surface des sites à entretenir
- rythme d'acquisition foncière



Le réseau ENS : contexte financier

Répartition des aides sur les **sites ENS locaux** (hors réserve du Boundou au Sénégal)



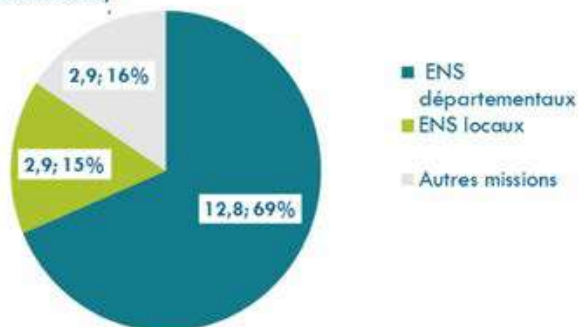
Sur la période 2017-2023, les aides votées sur le réseau de sites des ENS locaux représentent **9 M d'€** environ (dont 0,7 M€ pour la réserve du Boudou) soit 4,7 M€ en fonctionnement et 4,3 M€ en investissement.

Le nombre de sites locaux labellisés a évolué de 121 sites à 127 sites sur la période.



Le réseau ENS : l'ingénierie du Département

2021 : Proportion du temps technique réel accordé à chaque thématique par le Département pour 18,7 ETP (gestionnaires, conseillers techniques, coordonnateurs)



+ 7 ETP agents-gardes ENS et 7 agents de la brigades envt d'insertion



La **régie départementale** (gestionnaires, agents de terrain, conseillers techniques) est prioritairement consacrée à la gestion des sites départementaux

Le nombre d'ETP consacré à la gestion des **sites locaux** représentent 2,9 ETP

Population de la commune	Nombre de sites ENS locaux
0 à 200	6
200 à 500	13
500 à 1 000	25
1 000 à 2 000	40
2 000 à 5 000	33
5 000 à 10 000	10
> à 10 000	7

Répartition des sites ENS en fonction du nombre d'habitants des communes
Source : INSEE

En conclusion...

Le réseau ENS est un des outils de la politique de biodiversité du Département.

Le réseau ENS est complémentaire des autres outils de préservation de la biodiversité.

Les surfaces labellisées ENS atteignent un peu plus de 10 000 ha aujourd'hui.

La maîtrise foncière de ces ENS n'est cependant pas encore totale.

70 % des sites sont actifs, c'est-à-dire qu'ils disposent d'un plan de gestion valide.

Le réseau ENS est bien localisé : ZNIEFF de type I, présence d'espèces liste rouge, ciblage sur les zones humides et pelouses sèches.

Il reste des espèces et des habitats non couverts par des aires de protections fortes.

Des milieux sont bien représentés : tourbières et zones humides, et d'autres moins : pelouses sèches, forêts et prairies d'altitude, forêts alluviales.

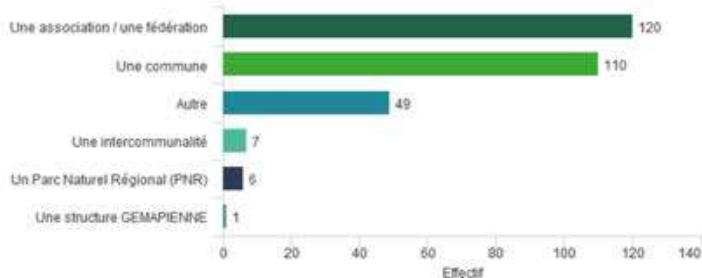




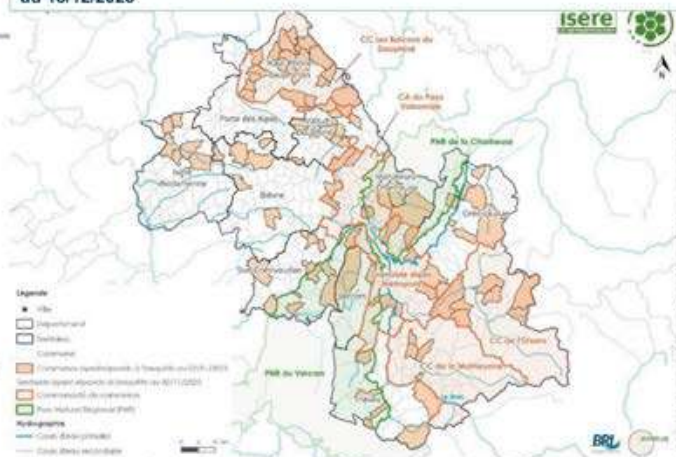
Résultats de l'enquête départementale

Qui a répondu ?

293 réponses effectives sur plus de 700 envois



Communes, communautés de communes et PNR ayant répondu à l'enquête au 18/12/2023



- **116 élus** des communes, intercommunalités, PNR et syndicat GEMAPIEN ont répondu, **48% sont des maires / présidents ou vice-présidents**.
- Parmi les **associations** ayant répondu, l'activité la plus représentée est **l'activité de chasse (83 répondants ACCA et FDCI, 28 %)**, les **associations environnementales** ont mobilisés **11 répondants** (élus, salariés et bénévoles).
- **47 particuliers** ont répondu (riverains, exploitants, éducateurs environnement, centre équestre ...).

Politique biodiversité des collectivités

43 élus des communes sur 110 ayant répondu, ont déclaré avoir une politique biodiversité, de même que 6 élus des EPCI sur 6 ayant répondu

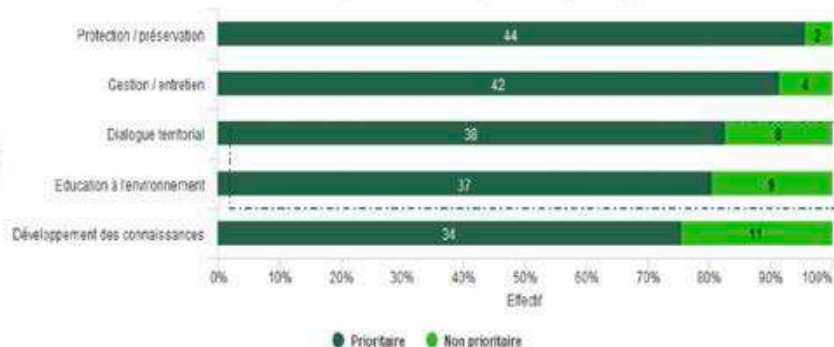
Avec majoritairement un élu dédié

Peu de communes sont dotées de services dédiés (6 sur 110), mais 5 EPCI sur 6 en sont pourvus

Cette politique biodiversité concerne principalement :

- des actions de **protection et de préservation**
- des actions de **gestion et d'entretien**

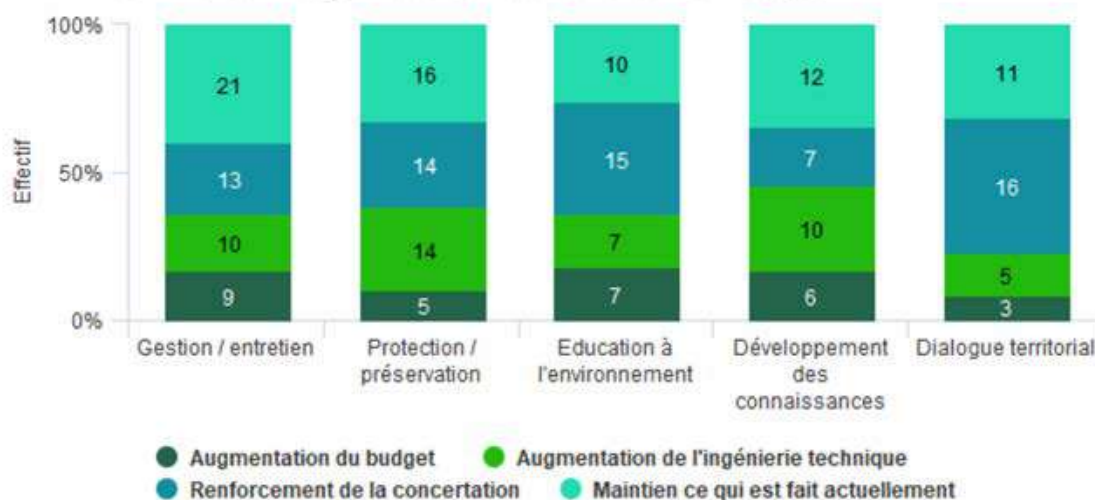
Axes prioritaires pour la politique biodiversité



/ 31

Politique biodiversité – renforcement des collectivités

Comment envisagez-vous de vous renforcer sur le sujet ?

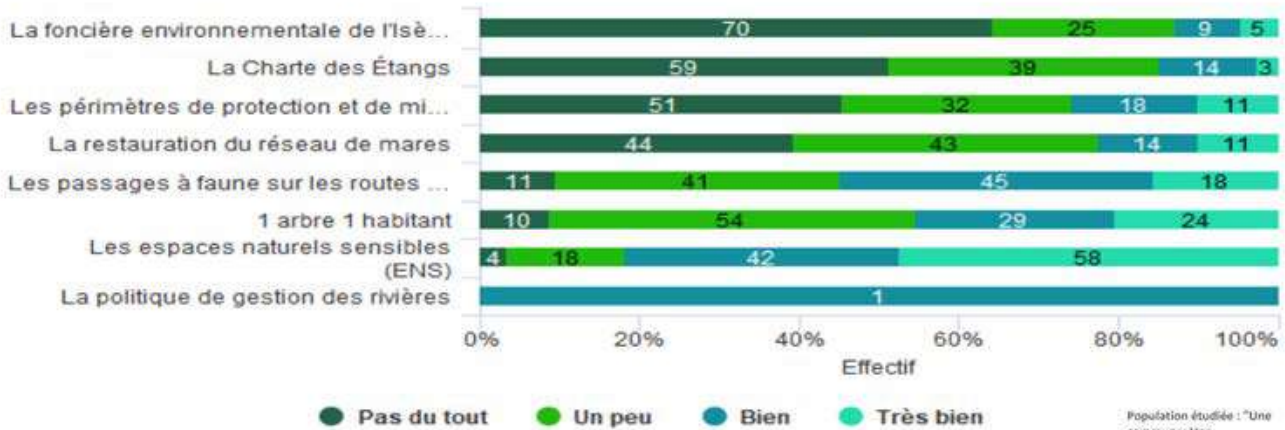


/ 32

Connaissances des outils biodiversité par les collectivités

Concernant les outils du Département

Connaissez-vous les actions suivantes menées par le Département en faveur de la biodiversité ?



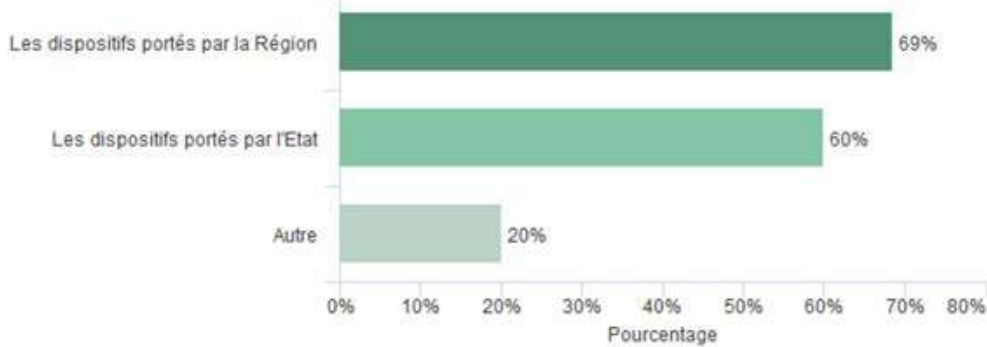
Population étudiée : *Une commune; Une intercommunalité; Un Parc Naturel Régional (PNR); Une structure GEMAPIENNE



Connaissances des outils biodiversité par les collectivités

Concernant les outils d'autres acteurs

Connaissez-vous d'autres dispositifs d'aides ?



Autre = Dispositifs proposés par le PNRV, dispositifs proposés par les intercommunalités

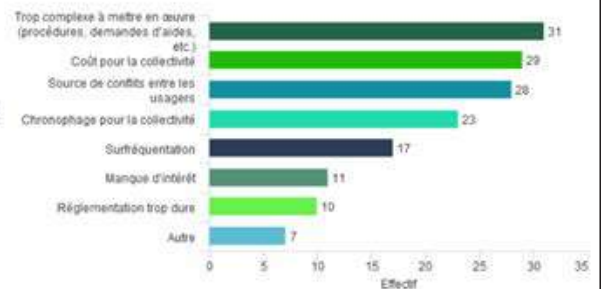
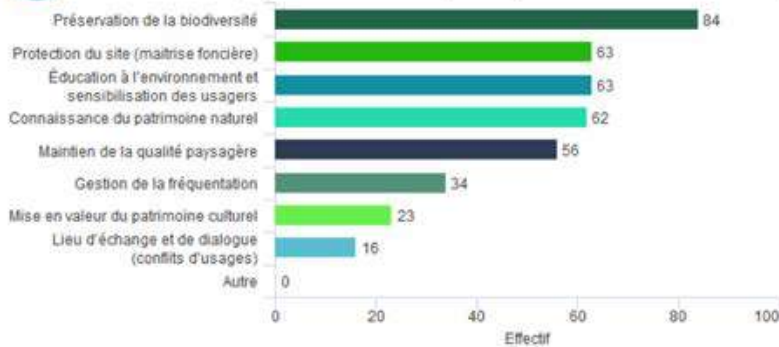
Population étudiée : *Une commune; Une intercommunalité; Un Parc Naturel Régional (PNR); Une structure GEMAPIENNE



Avantages et inconvénients de la politique ENS

Concernant les collectivités qui gèrent des ENS

+ Selon vous, quels sont les principaux bénéfices de la politique ENS ?



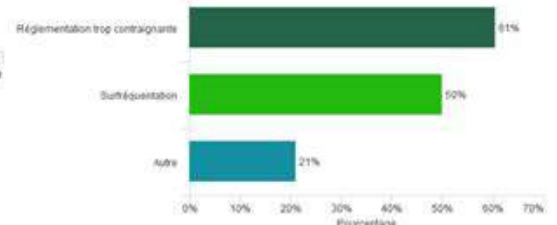
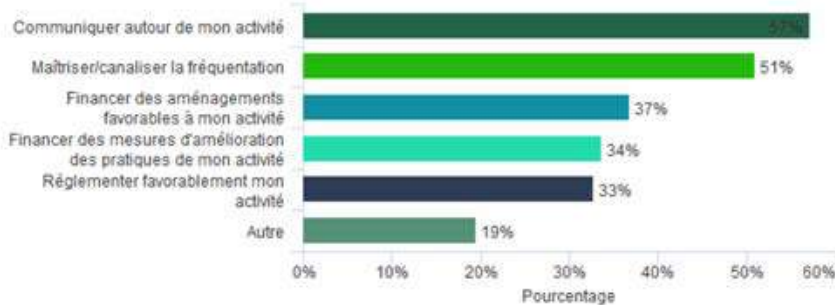
- A l'inverse, selon vous, quels sont les inconvénients de la politique ENS ?

/ 35

Avantages/ inconvénients politique ENS

Concernant les associations / acteurs autres

+ Selon vous, quels sont les principaux bénéfices de la politique ENS ?



72 % des répondants (soit 101) indiquent que les ENS affectent positivement leurs activités

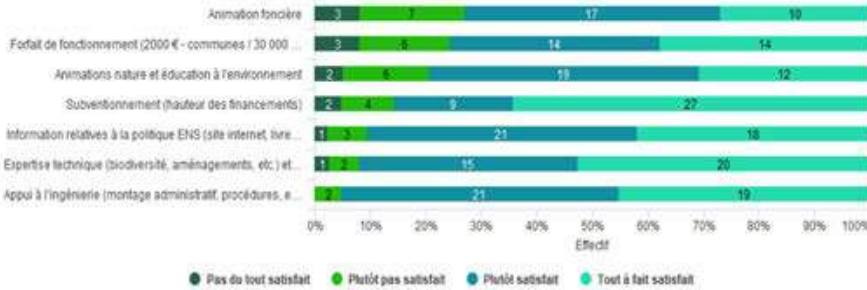


- A l'inverse, selon vous, quels sont les inconvénients de la politique ENS ?

/ 36

Satisfaction des gestionnaires ENS

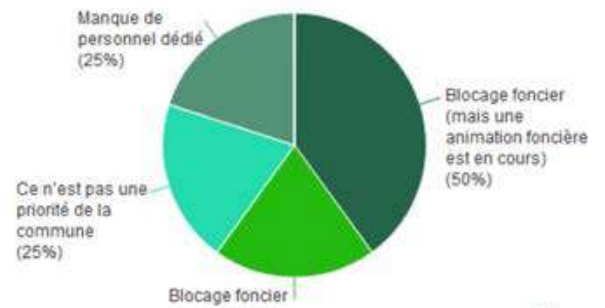
Quel est votre niveau de satisfaction quant à l'appui que vous apporte le Département pour la gestion de vos sites ENS ?



Pour les répondants ayant en gestion un ENS local :

- 87 % sont ouverts au public
- 82 % disposent d'un plan de gestion actif

Raisons invoquées par les répondants pour des ENS inactifs



Pour les répondants ayant en gestion un ENS local inactif :

- des blocages fonciers, mais des animations foncières toujours en cours



Compétence ENS et Intercommunalité

Espace Naturel Sensible



2 ECPI se disent prêts à prendre nouvellement la compétence. La structure GEMAPIENNE ne l'a pas prévu.

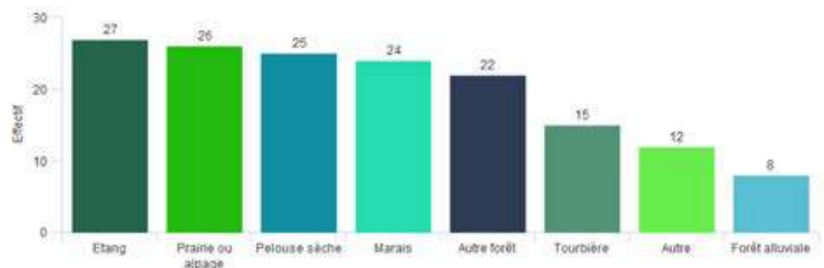
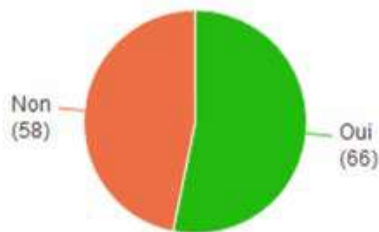
29 % des communes qui gèrent actuellement leurs ENS **seraient prêtes à déléguer** cette compétence à l'interco.



Autres espaces remarquables connus des collectivités

Avez-vous des espaces naturels remarquables sur votre territoire (hors sites déjà labellisés ENS) ?

Pouvez-vous préciser le principal type de milieu dont il s'agit ?



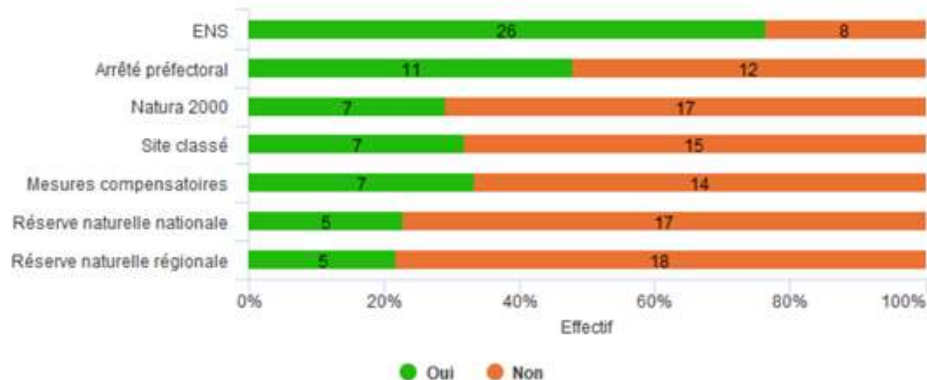
Parmi ces espaces naturels remarquables hors sites ENS labellisés, **69 % (des 66 répondants) estiment que ces sites subissent des pressions :**

- de fréquentation
- de changement climatique
- de fermeture des milieux
- d'espèces exotiques envahissantes

Plus de la moitié des répondants considèrent ces sites comme dégradés.

Outils connus des collectivités

Envisagez-vous de mettre en place un de ces outils sur vos espaces naturels remarquables ?



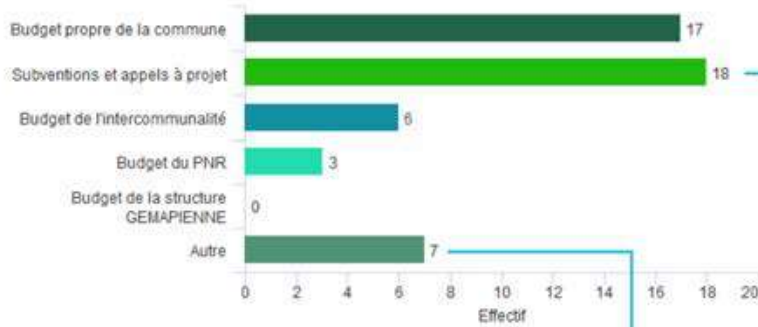
26 répondants envisagent la mise en place d'ENS.

Les actions qu'ils souhaitent développer sont principalement pour : sensibiliser, surveiller, aménager, faire de la surveillance)

Moyens financiers déployés, sollicités par les collectivités

Sur 116 élus qui ont répondu à l'enquête, 30 élus ont répondu à cette question (plusieurs réponses possibles)

Quels moyens financiers mobilisez-vous pour les actions mises en place ?



Quelle est l'origine de ces subventions ?



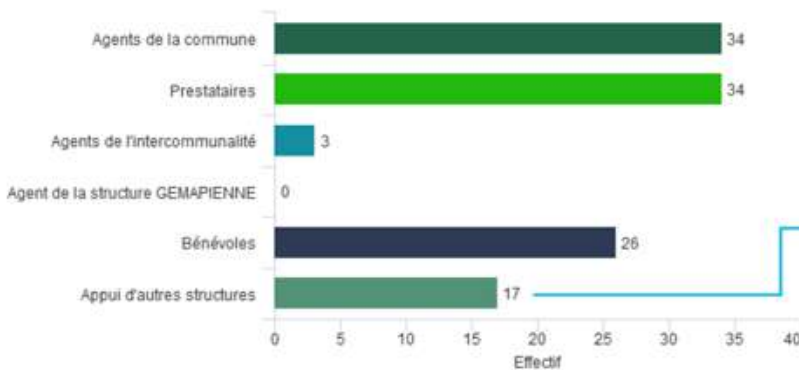
- Autre :**
- " Dotation Réserve Naturelle "
 - " PNR "
 - " Atlas de la Biodiversité Communale (porté par le Parc du Vercors) "
 - Contrat Vert et Bleu (financement arrêté de la part de la Région depuis 1 an)
 - Plan d'action PAEN "
 - " CCO "
 - " Schéma des Activités de Pleine Nature porté par la CC Le Grésivaudan "
 - " Taxe Gemapi "



Moyens humains déployés, sollicités par les collectivités

Sur 116 élus qui ont répondu à l'enquête, 51 élus ont répondu à cette question (plusieurs réponses possibles)

De quels moyens humains disposez-vous ?



- Autres :**
- ONF
 - CEN
 - Associations (chasse, pêche)
 - Département
 - CC Oisans





Claire Mornas
Cheffe de projet
Claire.Mornans@brl.fr



BRL Ingénierie
1105, av. Pierre Mendès-France - BP 94001
30001 NÎMES Cedex 5 FRANCE
Tél. +33 4 66 87 50 85



<https://brli.brl.fr/>

Suivez-nous sur  



